

L'essentiel
et **plus** encore



santé
famille
retraite
services

Dématérialisé (Blue Jeans Event)

Vendredi 11 décembre

2020

Assemblée Générale
**Caisse Régionale
MSA de Bourgogne**

L'Assemblée Générale (AG) de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne s'est tenue le 11 décembre 2020 en mode dématérialisé via l'outil Blue Jeans Event.

M. Bossong accueille l'ensemble des délégués présents.

Après contrôle des feuilles d'émargement, il est constaté 203 délégués (hors pouvoirs), répartis comme suit :

- 1er collège : 82 délégués,
 - 2ème collège : 91 délégués,
 - 3ème collège : 30 délégués.
- 578 délégués ont été convoqués.

Le quorum (145 délégués) étant atteint, la séance est ouverte à 9 h 30 sous la Présidence de M. Dominique Bossong, Président du Conseil d'Administration (CA).

Désignation des assesseurs :

M. Bossong propose de désigner :

Collège 1 : Mauricette Besançon, Echelon Local (EL) Fontaines les Dijon / Is sur Tille / St Appollinaire (21)

Collège 2 : Yasmine Stachetti, EL Arnay le Duc / Talant (21)

Collège 3 : Corinne Amelin, EL Chablis / Tonnerrois (89)

M. Bossong soumet au vote des délégués, la désignation des assesseurs :

- oui : 97 %
- non : 1 %
- abstention : 2 %

DECISION

Sont désignés :

Assesseur 1^{er} collège : Mauricette Besançon, EL Fontaines les Dijon / Is sur Tille / St Appollinaire (21)

Assesseur 2^{ème} collège : Yasmine Stachetti, EL Arnay le Duc / Talant (21)

Assesseur 3^{ème} collège : Corinne Amelin, EL Chablis / Tonnerrois (89)

Désignation du secrétaire de séance :

M. Bossong propose de désigner Armelle Rutkowski, Directrice Générale, comme secrétaire de séance.

Il soumet au vote des délégués, la désignation du secrétaire de séance.

DECISION

A l'unanimité, Armelle Rutkowski, Directrice Générale, est désignée secrétaire de séance

Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2019 :

M. Bossong rappelle que le procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2019 a été publié sur le site internet de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne et qu'il a été joint à la convocation de chacun des délégués titulaires.

Il soumet au vote des délégués, l'approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2019 de la Caisse régionale MSA de Bourgogne :

- oui : 93 %
- non : 0 %
- abstention : 7 %

DECISION

Le procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2019 de la Caisse régionale MSA de Bourgogne est approuvé.

1 – Présentation du rapport d'activité par Mme Armelle Rutkowski, Directrice Générale

M. Bossong donne la parole à Mme Rutkowski qui présente son rapport d'activité.

Diaporama en annexe 1

Monsieur le Président,
Monsieur le 1^{er} Vice Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Cette AG est particulière. En effet, elle aurait dû avoir lieu en mars dernier, en même temps que l'AG électorale. La crise sanitaire en a décidé autrement.

La difficulté pour vous, et j'en ai bien conscience, est que ce rapport d'activité, comme l'ensemble des rapports qui vous seront présentés aujourd'hui, est relatif à l'année 2019 et à notre activité sur cette même année.

La MSA porte la solidarité et la cohésion sociale du monde rural. De nombreuses réussites du Groupe MSA en témoignent, tant sur le champ du service public que sur celui de l'offre de services sur les territoires.

Au cours de cette Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), nous avons axé nos efforts sur les résultats et la recherche constante d'efficacité. Cette base nous permet et nous permettra de relever de nouveaux défis dans l'optique de « MSA 2025 », notre projet stratégique d'ensemble au service des ressortissants, des territoires dans leur diversité et leur cohésion.

Notre ambition collective est :

- de développer les services pour les populations agricoles, les territoires ruraux et les partenaires,
- de défendre une relation de service humaine, performante et proactive,
- de dynamiser et valoriser le rôle des élus pour mieux promouvoir le modèle du régime agricole,
- de gagner en performance pour développer de nouvelles activités,
- et d'associer les collaborateurs à la mise en œuvre des orientations.

Pour nous positionner en force sur le terrain des négociations de la prochaine COG, nous devons faire preuve de réactivité dans la mise en œuvre des politiques publiques et le renforcement de notre performance.

Nous devons continuer d'innover dans l'accompagnement des territoires ruraux et le Livre Blanc, exposant les 20 propositions de la MSA afin d'agir pour leur cohésion, remis au Gouvernement, démontre notre ambition, notre volonté et nos espoirs dans un avenir où la fracture territoriale ressentie par nombre de nos concitoyens vivant en milieu rural pourra être remplacée par la confiance en l'avenir et la garantie de l'égalité entre tous les territoires.

La MSA de Bourgogne, son offre de services, l'ensemble de son personnel, de son conseil d'administration et de ses délégués, grâce à l'implication de tous, pourra s'appuyer sur son savoir faire afin de contribuer à améliorer le lien social et la solidarité dans notre région de Bourgogne.

1 – Les relations avec les adhérents

1-1 – La MSA connectée à ses adhérents

La fréquentation de notre site internet est en constante augmentation et nous ne pouvons que nous en féliciter.

La simplicité d'utilisation des services en ligne proposés, l'information mise en ligne au quotidien, la possibilité, pour les adhérents, d'échanger avec les services de la caisse via le site, évitant ainsi envoi de courrier et autre appel téléphonique, sont autant d'outils précieux, nécessaires et indispensables pour garder le contact. Et nous avons pu le constater, bien malgré nous, cette année, avec la crise sanitaire et ses conséquences sur le quotidien de chacun.

1-2 – L'accueil de proximité

La proximité avec nos adhérents, au plus près du milieu rural, c'est également nos 18 points d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire. Là aussi, le taux de fréquentation est plus élevé qu'en 2018.

La particularité sur cette année 2019 a été de travailler en partenariat avec les acteurs locaux, à la création d'un Point d'Accueil Multi Services (PAMS) sur notre site de Charolles regroupant 6 organismes (MSA, CAF, CARSAT, CPAM, Pôle Emploi, URSSAF). Ainsi, depuis le 3 février 2020, nous accueillons l'ensemble des usagers de Charolles, en avance de phase sur la création des France Services (label créé par l'Etat pour un nouveau modèle d'accès aux services publics).

1-3 – La relation écrite et téléphonique

La relation avec nos adhérents, c'est également :

- 439 883 courriers reçus,
- 196 137 courriers envoyés,
- 158 232 appels traités.

Si la tendance est à la baisse, concernant la réception et l'envoi de courriers, le nombre d'appels reçus et traités a augmenté de près de 8 000 par rapport à 2018.

2 – Les interventions auprès des adhérents

2-1 – En matière de santé

La MSA s'implique. Ainsi, pour les campagnes de prévention, nous avons eu un taux de participation de 71 % pour le dépistage du cancer du sein et de 29,1 % pour celui du colon.

Concernant les Instants Santé, véritable bilan de santé complet et gratuit pour les jeunes et les moins jeunes, nous avons invité 4 878 adultes et 1 789 jeunes de 16/24 ans à y participer.

S'agissant de la vaccination contre la grippe, 58,4 % des adhérents concernés se sont fait vacciner. Un pourcentage qui devrait augmenter en 2020, compte tenu de la situation sanitaire que nous traversons.

Pour avancer sereinement en âge, il est important de prendre soin de soi et de sa santé. Cela passe par la nutrition, l'équilibre, la mémoire, le sommeil, la forme... autant de sujets de santé abordés au cours des Ateliers Bons Jours proposés, sur l'ensemble de la région, par la MSA, en partenariat avec MSA Services, l'Association de Santé, Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) et les autres organismes de protection sociale. En 2019, en Bourgogne, il y a eu 292 Ateliers Bons Jours pour 3 437 participants.

2-2 – La prévention des accidents professionnels

La MSA, c'est aussi la prévention des risques professionnels et la médecine du travail des actifs du monde agricole :

- 9 779 visites en médecine du travail,
- 2 786 accidents du travail ou maladies professionnelles pour les salariés,
- 724 accidents du travail ou maladies professionnelles pour les non salariés,
- 21 880 614 € de dépenses liées aux accidents du travail ou maladies professionnelles.

Elle accompagne les entreprises dans l'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des mesures de prévention d'ordre technique et organisationnel.

2-3 – Une présence à toutes les étapes de la vie

La MSA est un acteur essentiel du développement social des territoires ruraux. Elle participe ainsi, avec ses partenaires locaux et régionaux, à la mise en place d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural.

Notre action sanitaire et sociale, c'est, en 2019, 8 303 070 € de dépenses en financement d'actions collectives ou de structures, en aides financières directes aux adhérents ou liées aux crises agricoles.

2-4 – Auprès des entreprises

2017 a vu la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) pour les employeurs de main d'œuvre. Une vraie révolution dans les échanges entre les employeurs et la MSA, nécessitant un accompagnement de ces derniers dans leurs démarches, pour répondre aux contraintes techniques liées à cette évolution réglementaire.

En 2019, 5 949 employeurs ont eu recours à la DSN, pour plus de 71 000 DSN enregistrées. 249 employeurs utilisent le service Titre Emploi Simplifié Agricole + (TESA+).

3 – La protection sociale

3-1 – Les ressources humaines de l'entreprise MSA Bourgogne

La MSA Bourgogne, c'est 503 salariés, dont 36 Contrats à Durée Déterminée (CDD), pour un budget total de fonctionnement de plus de 41 millions d'euros, dont 27,8 pour les charges de personnel, en correspondance avec les objectifs et les cadrages rigoureux de notre COG et la nécessaire performance économique dont les organismes de protection sociale doivent faire preuve.

Cette année encore, nos comptes sont validés par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

La MSA Bourgogne en 2019, c'est également la création d'une plateforme de traitement des dossiers retraite, appelée TaskForce Retraite, pour accompagner les caisses de MSA de France qui rencontrent des difficultés de gestion de leur charge de travail. Nous avons fait le choix de nous positionner et de recruter, sur notre site de Nevers, ce service de 12 personnes, pour accompagner l'aménagement du territoire et soutenir l'emploi en milieu rural, ce qui est le sens de notre mission.

3-2 – Les ressortissants du régime

La population agricole subit un déclin récurrent depuis de nombreuses années et la Bourgogne n'échappe pas à ce constat. L'atout du régime agricole, qui consiste en son guichet unique, lui permet de sécuriser les dossiers de ses 110 835 ressortissants couverts en maladie. Ils étaient 111 429 en 2018.

Concernant les actifs, le nombre de non salariés agricoles (19 030) est également en baisse. Si le nombre de salariés agricoles est moins élevé qu'en 2018 (88 572 dont 52 317 travailleurs occasionnels [TO]), il s'explique surtout par un recours aux TO moins important que l'année dernière.

Quant aux retraités salariés et non salariés, leur nombre a également diminué de plus de 3 000 pour arriver à 131 638.

3-3 – Les cotisations et contributions émises

Les **cotisations conventionnelles** (assurance chômage, retraite complémentaire, prévoyance, formation, versement transport..) et **contributions** (Contribution Sociale Généralisée [CSG], Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale [CRDS], Contribution Solidarité Autonomie [CSA], Forfait social, Fonds National d'Aide au Logement [FNAL]...), pour citer les plus connues, sont prélevées pour le compte d'un tiers : certaines pour l'Etat (CSG, CRDS, Forfait Social), d'autres pour l'Unedic, l'Agirc Arrco (caisse de retraite complémentaire des salariés agricoles), les organismes de formation, de versement transport...

3-4 – Les prestations versées

	2018	2019	Évolution
Santé	309 559 578 €	299 422 991 €	- 3,27 %
Famille	73 626 171 €	80 821 291 €	+ 9,77 %
Retraite	522 540 364 €	518 019 080 €	- 0,87 %
Accident du travail	19 802 197 €	20 654 352 €	+ 4,30 %
TOTAL Prestations légales	925 528 310 €	918 917 724 €	- 0,71 %
Prestations d'assurance complémentaire	10 917 624 €	11 071 664 €	+ 1,41 %

4 – L'Offre de Services sur les Territoires (OST)

Elle est constituée de :

- MSA Services sur la formation et l'ingénierie,
- Présence verte pour la télésurveillance,
- L'ASEPT pour la prévention,
- Le Groupement d'Intérêt Economique Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Agées (GIE IMPA) et les Ateliers Bons Jours, le Bien Vieillir...

Autant de « cousins » et d'outils qui nous permettent aussi de porter notre stratégie au plus près des besoins des territoires.

5 – Le Livre Blanc

Le régime agricole a souhaité, parce que nous sommes persuadés que la ruralité est une chance et un atout pour la France, formaliser, dans un Livre Blanc, 20 propositions pour contribuer au projet agricole français et faire bénéficier le monde rural de notre expertise MSA, en consolidant notre rôle de relais des services de l'Etat au plus près des citoyens : parce que la MSA est au cœur et au service des territoires.

Ces 20 propositions sont réparties sous 4 ambitions :

- répondre aux défis de la ruralité qui ont besoin d'être réinvestis (contribuer à couvrir 100 % des territoires, consolider les initiatives d'insertion...),
- maintenir l'autonomie parce que le grand âge mérite des actions rapides (déployer des modèles d'habitat inclusif, renforcer et moderniser le maintien à domicile),
- renforcer l'accès aux soins, qui doit être une réalité sur l'ensemble du territoire (offrir un guichet unique complet, participer activement à la coordination des acteurs de la santé),
- porter la solidarité intergénérationnelle au cœur de la réforme des retraites (instaurer un montant minimum de pension, prévenir le non-recours aux prestations).

Ces ambitions sont à la base des négociations en cours avec l'Etat pour renouveler nos moyens de gestion pour les 5 ans à venir. Nous espérons que ces moyens seront à la hauteur de nos ambitions afin de pouvoir accompagner nos adhérents et nos concitoyens sur l'ensemble de la Bourgogne.

Je vous remercie sincèrement de l'action que vous menez sur vos territoires, action qui contribue à renforcer cohésion et solidarité au cœur même de ces derniers.

Merci de votre attention.

M. Bossong remercie Mme Rutkowski.

Il soumet au vote des délégués, le rapport d'activité de la Directrice Générale :

- oui : 96 %
- non : 0 %
- abstention : 4 %

DECISION

Le rapport d'activité de la Directrice Générale est adopté.

2 – Présentation du rapport du CPASS par Mme Mauricette Besançon et M. François Vaillant

M. Bossong donne la parole à Mme Besançon, représentante des non salariés agricoles, et M. Vaillant, représentant des salariés agricoles, Présidents en alternance du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS) qui présentent le rapport de ce Comité.

Diaporama en annexe 2

Mme Besançon et M. Vaillant saluent tout d'abord le travail de leurs prédécesseurs, sur le précédent mandat, Mme Delabays et M. Callué.

En ce début de mandat, avant de rendre compte de l'activité 2019, un rappel sera fait du fonctionnement, dans les grandes lignes, de l'Action Sanitaire et Sociale (ASS) à la MSA.

1 – Le Plan d'Action Sociale 2016-2020

La politique d'action sociale trouve sa traduction dans le cadre d'un plan pluriannuel qui porte sur la durée du mandat.

Le Plan d'Action Sociale 2016-2020 avait deux ambitions majeures :

- accompagner les populations agricoles dans leur parcours de vie,
- contribuer à l'animation et au développement social des territoires, notamment les plus ruraux.

L'action sociale de la MSA s'adresse par définition à l'ensemble des adhérents mais avec une attention particulière à trois publics cibles :

- les salariés et exploitants agricoles en situation de fragilité,
- les familles, les jeunes sur nos territoires,
- les personnes âgées.

Au regard du contexte économique et social ainsi que des crises à répétition que connaît notre agriculture ces dernières années, la priorité a été d'accompagner les actifs fragilisés, qu'il s'agisse de salariés ou d'exploitants en difficultés.

2 – Les instances politiques de l'action sociale

L'ASS est une mission confiée à la MSA dans le cadre de la protection sociale de ses ressortissants mais, contrairement aux autres domaines qui sont définis au plan réglementaire, celle-ci est décidée localement par nos instances politiques internes, constituées d'élus de la MSA.

Mme Besançon et M. Vaillant sont très attachés à ce fonctionnement en équipe. Ils souhaitent travailler en étroite collaboration entre eux, avec tous les membres du Comité d'Action Sociale, en lien avec l'ensemble du Conseil d'Administration (CA) et au contact des élus de terrain de la MSA.

Les principales instances politiques sont au nombre de 4 :

- le CA qui définit la politique d'ASS dans le cadre du plan pluriannuel et qui valide le budget et les moyens financiers de l'ASS,
- Le Comité Plénier d'Action Sociale, composé de manière paritaire entre salariés et non salariés, avec une Présidence alternée entre ces deux composantes chaque année qui :
 - . propose les actions à conduire et les partenariats à développer,
 - . répartit le budget entre les différents types de dépenses,
 - . définit les conditions d'attribution des prestations versées au titre de l'action sociale,
 - . instruit les demandes de subventions et de prêts.
- 2 commissions de travail :
 - . le comité restreint d'action sociale pour examiner les demandes d'aides financières individuelles,
 - . la commission appel à projets pour attribuer les dotations financières aux porteurs.

3 – Une action sociale de proximité

Afin de répondre au mieux aux besoins de nos adhérents, notre action sociale se veut avant tout une activité de terrain au service de nos publics agricoles et de nos territoires ruraux.

Notre action sociale de proximité repose sur :

- les travailleurs sociaux, 28 professionnels répartis sur l'ensemble du territoire bourguignon pour accompagner les adhérents en difficultés, animer des actions collectives et monter de nouveaux projets,
- l'échelon local que vous représentez et qui est le relais entre le terrain et la Caisse,
- une dotation de 5,5 millions d'euros qui nous est allouée par CCMSA pour financer les prestations, les actions, les subventions, les projets...
- les partenariats multiples : il convient ici de rappeler qu'en matière d'action sociale, la MSA n'agit pas seule mais qu'elle travaille avec de nombreux partenaires institutionnels, inter régimes ou acteurs locaux.

4 – Rapport d'activité 2019

Cette présentation générale de notre action sociale étant faite, nous vous proposons de revenir de façon plus concrète sur notre activité, à commencer par un bref retour sur l'année 2019.

En 2019, nos travailleurs sociaux ont accompagné 1 639 personnes, ce qui a représenté 9 625 interventions au total dont :

- les deux tiers environ sont des exploitants en difficultés socio économiques,
- l'autre tiers, des salariés agricoles rencontrant des problèmes de santé/handicap avec des difficultés de maintien dans l'emploi.

Notre soutien financier au titre de l'action sociale a représenté au total plus de 8,3 millions d'euros si l'on inclut les aides liées aux crises agricoles.

Il ne serait pas possible de vous présenter de manière exhaustive l'ensemble des actions déployées en 2019 et nous avons donc fait le choix de faire un focus sur trois d'entre elles pour illustrer notre rapport d'activité.

Avec notre objectif d'innover en permanence pour coller au mieux aux besoins de terrain, nous avons lancé de nouvelles **actions collectives** :

- continuer, cesser, se reconvertir ?
- gérer sa ferme au quotidien.

En matière de **développement social local**, nous avons déployé deux nouvelles chartes territoriales :

- en faveur des aînés sur la Communauté de Communes des Terres d'Auxois (21),
- pour les familles sur la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (89).

Enfin **dans le domaine des personnes âgées**, nous avons développé sur la région un service de nettoyage pour remplacer à domicile les aidants de personnes en perte d'autonomie.

Au début de ce nouveau mandat et avant de se tourner vers l'avenir, il est important de retracer tout le chemin parcouru lors du précédent plan d'ASS au cours de la période écoulée entre 2016 et 2020.

Notre priorité d'action a donc concerné les actifs agricoles fragilisés et force est de constater que nous réalisons ont été nombreuses dans ce domaine. Parmi les plus emblématiques de notre engagement, nous pouvons citer :

- près de 50 actions collectives diversifiées sur nos 4 départements,
- la mise en place d'un réseau de bénévoles accompagnants des exploitants en difficultés,
- de nombreuses actions de prévention du risque psycho social dont les groupes de paroles,
- des groupes de formation des salariés d'Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) pour mieux gérer les situations des personnes confrontées aux crises agricoles,
- l'accès au répit pour les actifs agricoles en situation d'épuisement professionnel (372 bénéficiaires pour 550 K€ depuis sa création en 2017),
- l'implication de la MSA dans les dispositifs départementaux de prise en charge des exploitants en difficultés (Faire face ensemble en 21, Aide Agri Nièvre en 58, Agrisolidarité en 71 et Réagir en 89).

Pour les familles et les jeunes, notre soutien financier en direction des acteurs locaux et des collectivités a été particulièrement conséquent :

- plus de 200 projets d'animation de la vie sociale locale ont été soutenus pour un montant cumulé de plus de 400 K€,
- notre participation financière en faveur des structures « enfance » s'est élevée à plus de 5 millions d'euros,
- notre contribution en faveur des collectivités pour les Contrats Enfance Jeunesse a représenté plus de 3,5 millions d'euros,
- 35 projets portés par des groupes de jeunes en milieu rural ont également été primés.

Notre activité en faveur des seniors et des personnes âgées a également été très dense et on peut notamment citer :

- la poursuite de notre engagement dans les ateliers de prévention sur le Bien Vieillir,
- le déploiement de 3 chartes territoriales en faveur des retraités isolés et fragilisés,
- la mise en place d'un appel à projets inter régimes (avec la Carsat) pour lutter contre l'isolement des seniors,
- l'implication de la MSA dans les Conférences des Financeurs pour l'autonomie des personnes âgées (où nous représentons l'ensemble des caisses de retraite et d'assurance maladie dans la Nièvre et l'Yonne),
- de nombreuses actions en faveur des aidants.

5 – Les perspectives du nouveau mandat

Nous ne pouvons pas terminer ce rapport d'activité sans évoquer l'avenir et les perspectives qui s'ouvrent avec ce nouveau mandat.

Notre feuille de route sera chargée puisque nous devons d'abord réaliser le bilan du Plan d'Action Sociale 2016-2020 qui s'achève : c'est un travail que nous avons déjà débuté entre élus et professionnels. Il nous faudra ensuite élaborer le nouveau Plan pour la période 2021-2025 en tenant compte :

- du contexte économique, sanitaire et social,
- des orientations nationales fixées par les Pouvoirs Publics et la CCMSA,
- de l'engagement de présence de la MSA sur les territoires pour incarner la protection sociale du dernier kilomètre,
- de notre bonne compréhension des besoins des populations agricoles et des territoires ruraux.

Pour conclure, la MSA ne peut pas tout faire, ni être partout. En revanche, elle se doit d'être présente sur le terrain, là où elle dispose d'un savoir faire pour être efficace envers ses adhérents et être reconnue par ses partenaires. C'est en tout cas la stratégie qui guidera notre programme de travail 2021 et au-delà le déploiement de notre nouveau Plan d'Action Sanitaire et Sociale.

Nous vous remercions de votre attention.

M. Bossong remercie Mme Besançon et M. Vaillant.

Il soumet au vote des délégués, le rapport du CPASS :

- oui : 89 %
- non : 2 %
- abstention : 9 %

DECISION

Le rapport du CPASS est adopté.

3 – Présentation du rapport des CPSS et CPSNS par M. Jacques Ganne et Mme Corinne Amelin

M. Bossong donne la parole à M. Ganne et Mme Amelin qui présentent respectivement les rapports des Comité de Protection Sociale des Salariés (CPSS) et Comité de Protection Sociale des Non Salariés (CPSNS).

Diaporama en annexe 3

Bonjour à tous.

Les deux comités de protection sociale salariés et non salariés travaillent de concert.

Concernant le CPSS, Jacques Ganne en est le Président, administrateur du 2^{ème} collège de Côte d'Or, retraité, ancien directeur de la Maison Familiale de Granchamp (21).

Pour le CPSNS, Corinne Amelin en est la Présidente, administratrice du 3^{ème} collège de l'Yonne, directrice administrative et financière de la SCA La Chablisienne.

1 – Organisation du service Santé et Sécurité au Travail (SST)

Le Docteur François Alfonsi est le responsable de ce service où travaillent 38 personnes : 5 infirmières en santé au travail, 9 médecins du travail, 10 salariés chargés de la gestion administrative des dossiers sous la responsabilité de Vincent Espinosa et 11 salariés pour la partie conseil en prévention sous la responsabilité de Jean Charles Gornouvel.

Les mouvements de personnel :

- médecins du travail : site 71, départ en retraite de Jean Louis Weirich et recrutement au 1^{er} octobre 2019 de Marie Pascale Chevalier.
- assistantes SST : site 21, décès de Christine Louvion et recrutement en contrat à durée indéterminée de Christelle Matodowo.
- conseillers en prévention : recrutement de Marie Pierre Bonnot à mi-temps sur le site 71.

2 – Les missions du service SST

Il assure le suivi de la santé des salariés et met en place des actions visant à améliorer la sécurité aux postes de travail. La prévention est au cœur du système.

2-1 – Populations suivies

Elles représentent 107 602 personnes ainsi réparties :

- 36 255 salariés et apprentis,
- 52 317 saisonniers,
- 19 030 chefs d'exploitation et aides familiaux.

On remarque une légère augmentation du nombre de salariés alors que celui des exploitants continue de baisser sensiblement.

Les salariés agricoles

Il s'agit principalement de surveillance médicale par le biais de visites médicales mais aussi d'entretiens infirmiers :

- 13 515 personnes convoquées soit + 22 % par rapport à 2018,
- 9 779 personnes reçues, soit + 25 % par rapport à 2018,
- soit un taux de participation de 73 %, 3 % de plus par rapport à 2018.

Bien que ce taux de participation soit en amélioration, une réflexion est en cours pour améliorer le ratio convoqués/reçus.

Objet des visites médicales et des entretiens infirmiers :

- visites périodiques : 31 %,
- visites d'embauche : 22 %,
- entretiens infirmiers : 22 %,
- visites de reprise : 14 %,
- visites de pré-reprise : 5 %,
- visites à la demande : 5 %.

On observe une répartition équilibrée entre les visites périodiques, d'embauche et les entretiens infirmiers. Ces derniers permettent de décharger les médecins du travail des visites simples au profit de dossiers plus complexes.

Ces visites médicales ont abouti à 132 décisions d'inaptitudes totales définitives en 2019, contre 153 en 2018, ce qui représente une baisse significative. Cependant le nombre moyen d'inaptitudes de 2013 à 2019 est de 130, ce qui permet de conclure à une stabilité du nombre de décisions.

La répartition du taux d'inaptitude par filière :

- 43 % en viticulture,
- 15 % en culture et élevage,
- 14 % dans les coopératives,
- 14 % dans les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA),
- 9 % dans les métiers du bois,
- 5 % dans les travaux agricoles et paysagers.

Les proportions d'inaptitude dans les différentes filières sont en partie corrélées au nombre de salariés qui y travaillent. Cependant, on observe un nombre majoritaire d'inaptitudes en viticulture, en lien avec les travaux manuels prépondérants source de Troubles Musculo Squelettiques (TMS).

En ce qui concerne le motif médical de ces inaptitudes :

- TMS : 40 %,
- Risques Psycho Sociaux (RPS) : 16 %,
- traumatologie : 11 %,
- risque cardiovasculaire : 10 %,
- cancers : 4 %,
- autres risques (asthme, diabète, obésité, alcoolisme...) : 19 %.

On observe que les TMS et RPS en représentent un peu plus de la moitié : les TMS étant plus particulièrement liés aux travaux viti-vinicoles et les RPS aux problématiques de notre époque (stress, surmenage...).

Les exploitants agricoles

173 consultations (152 en 2018) pour les motifs suivants :

- conseils nouvel installé,
- demande d'avis,
- dossier Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP),
- dossier Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH).

2-2 – Le tiers temps des médecins du travail et des infirmiers en santé du travail

En plus des missions, des visites médicales d'embauche, de reprise..., les médecins et infirmiers du travail doivent réserver un tiers de leur temps d'activité pour les actions en milieu de travail. Ces dernières sont variées :

- principalement liées aux interventions en entreprises (40 %), exemple : adaptation du poste de travail,
- réunions légales : Commission d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- accompagnement des chefs d'entreprise (risque chimique, conseils aux employeurs...).

La répartition des activités en milieu de travail est réalisée en fonction du plan SST avec trois grands domaines :

- la prévention des TMS,
- le maintien dans l'emploi qui est essentiel pour permettre aux personnes de poursuivre leur activité en aménageant leur poste de travail ou les tâches à effectuer,
- le risque chimique : préoccupation importante car il faut assurer la santé des personnes au travail.

Les actions de médecine du travail, pour les salariés et les non salariés, se répartissent :

- pour 31 % dans le cadre du plan SST,
- pour 69 % hors de ce plan.

2-3 – Activité en milieu du travail des conseillers en prévention

Les salariés agricoles

□ 787 participations aux actions en milieu de travail, dont :

- 262 pour interventions en entreprise (diagnostic, accompagnement suivi de projets, études de poste, maintien dans l'emploi...)
- 79 pour actions financières (contrats, subventions, AFSA...)
- 36 pour enquêtes (AT, MP, CRRMP)
- 129 pour formations diverses (DUERP, travaux en hauteur, machinisme, risque animal...)
- 57 participations aux réunions légales (CSSCT, CPHSCT)
- 65 pour recherche et développement (conception de livrables, essais, observations activité de travail)
- 14 pour valorisation des actions (événementiel, communication)
- 90 pour acquisition de compétences (suivi formations, recherche documentaire)
- 55 autres AMT (rencontres partenaires...)

La liste ci-dessus permet de visualiser les actions en milieu de travail des conseillers en prévention pour les salariés : ils sont très actifs sur le terrain au plus près des entreprises.

En ce qui concerne la répartition de leur temps d'activité, on constate que le risque lié aux TMS occupe près de la moitié de ce temps, en raison de la nature des emplois salariés de notre région (viticulture).

Les exploitants agricoles

□ 664 participations aux actions en milieu de travail, dont :

- 242 interventions en entreprise, accompagnements du chef d'entreprise (surtout EVRP, accompagnement suivi de projets, maintien dans l'emploi)
- 109 pour actions financières (AFSE, aides régionales)
- 19 pour enquêtes (AT, MT, CRRMP, Phyt'attitude)
- 91 pour formations (DUERP, travaux en hauteur, contention...)
- 77 acquisitions de compétences (suivi formations, recherche documentaire)
- 14 valorisations des actions (événementiel, communication)
- 57 recherche et développement (conception de livrables, essais, observations activité de travail)
- 55 autres amt (rencontres partenaires...)

Légère augmentation du nombre d'actions en milieu de travail auprès des non salariés agricoles (soit 664 contre 620 en 2018) qui représentent 459 jours d'activité.

Au profit des exploitants, les interventions diffèrent sensiblement car la réglementation impacte fortement la responsabilité des chefs d'entreprise.

56 % de l'activité (en jours) consacrée aux axes du plan (contre 42 % en 2018).

- TMS : 19 % (17 % en 2018),
- machines/chutes de hauteur : 11 % (12 % en 2018),
- risque animal bovin : 32 % (40 % en 2018),
- risque chimique : 17 % (16 % en 2018),
- risque animal équin : 2 % (6 % en 2018),
- prévention de la désinsertion professionnelle : 6 % (7 % en 2018),
- déterminants RPS : 13 % (0,9 % en 2018).

Pour notre région, on observe que le risque animal bovin est prépondérant en lien avec les nombreuses exploitations d'élevage. Deux autres risques progressent, les TMS et les RPS.

2020 restera dans nos mémoires une année particulière. Elle a bousculé nos repères. Dans ce contexte, faire le bilan des activités 2019 en fin d'année 2020 rend l'exercice délicat.

Je voudrais profiter de ce moment, pour remercier l'ensemble du personnel du service Santé au Travail (médecins, infirmiers, responsables, secrétaires, conseillers en prévention) pour leur investissement. J'espère de tout cœur que nous pourrons nous retrouver en mars prochain, pour vous présenter le bilan 2020 au plus près de sa réalisation et échanger de vive voix, tous ensemble.

Merci de votre attention.

M. Bossong remercie M. Ganne et Mme Amelin.

Il soumet au vote des délégués, le rapport des CPSS et CPSNS :

- oui : 86 %
- non : 4 %
- abstention : 10 %

DECISION

Le rapport des CPSS et CPSNS est adopté.

4 – Présentation du rapport de la Commission Vie Institutionnelle par M. René Faucheux

M. Bossong, après avoir remercié Franck Juillard, Président de la Commission Vie Institutionnelle (CVI) durant le précédent mandat, pour le travail accompli, donne la parole à M. René Faucheux, actuel Président de la CVI qui en présente le rapport.

Diaporama en annexe 4

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord également remercier mon prédécesseur à ce poste, Franck Juillard, pour le travail accompli.

L'année 2019 a été principalement consacrée aux élections des délégués cantonaux. Aussi, je vais revenir sur les travaux qui nous ont occupés pour ces élections ainsi que sur le rôle des élus et sur les actions que les délégués mettent en place pour animer notre territoire bourguignon.

1 – Elections MSA 2020

1-1 – 18 mois de travaux

Un parcours de 18 mois a été nécessaire pour organiser les élections en MSA. Les travaux ont débuté en janvier 2019 avec, notamment, la constitution de nos listes d'électeurs.

1-2 – Incitation au vote

La mission des anciens élus a été d'inciter nos électeurs à voter pour obtenir un taux de participation important et ainsi démontrer aux Pouvoirs Publics leur attachement à leur régime.

Afin d'assurer la promotion des élections, le service VI a organisé 32 réunions d'information sur l'ensemble de la Bourgogne, du 5 septembre au 24 octobre 2019. Les administrateurs ont présenté le processus électoral et rappelé l'importance du vote de chaque électeur.

Plusieurs actions de communication ont été menées par les délégués et les animateurs de secteur sur les stands lors :

- de la Fête des Grands Vins à Beaune, des Fêtes de l'Agriculture,
- des comices et concours agricoles, du Rallye Jeunes Agriculteurs,
- de la journée mondiale du dépistage du diabète, du Téléthon.

1-3 – Les délégués

La MSA Bourgogne a décompté près de 23 000 votants. Le taux de participation globale à cette élection, tous collèges confondus, est de 25,38 %.

Lors du dernier scrutin de 2015 le taux était de 31 %. Il a légèrement baissé en 2020 mais il reste satisfaisant. Il est comparable au résultat des élections des Chambres d'agriculture. Cette mobilisation témoigne de l'attachement des adhérents à leur régime de protection sociale.

Les délégués bourguignons et les salariés de la caisse ont répondu présents pour aider aux opérations de dépouillement, organisées sur les sites de Dijon et Mâcon. Sous la houlette d'une commission électorale départementale, la journée de dépouillement s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Ce sont 577 délégués titulaires et 121 suppléants qui ont été élus en Bourgogne pour le mandat 2020-2025.

1-4 – Les administrateurs

La situation sanitaire ne nous a pas permis de tenir nos assemblées générales (statutaire et électorale) en présentiel. Nous avons donc organisé un vote par correspondance pour élire les administrateurs bourguignons.

Le dépouillement a eu lieu le 10 septembre 2020 sur le site de Dijon : 465 électeurs ont élu les membres de notre conseil d'administration, avec un taux de participation de plus de 80 %.

Le conseil d'administration de la caisse régionale MSA de Bourgogne est constitué de 40 membres qui siègent pour 5 ans.

Pour chaque département :

- 3 administrateurs élus pour le 1^{er} collège,
- 4 administrateurs élus pour le 2^{ème} collège,
- 2 administrateurs élus pour le 3^{ème} collège,
- 1 représentant de l'UDAF.

Le processus électoral s'est terminé par l'élection, au niveau national, des administrateurs centraux.

En ce qui concerne la Bourgogne, à l'initiative des administrateurs, des réunions d'**échelons locaux** seront organisées, soit par voie dématérialisée soit en présentiel lorsque ce sera possible, pour en élire les présidents et vice-présidents.

1-5 – Le système pyramidal en MSA Bourgogne

Sans vous noyer sous les chiffres, je vous rappelle notre système d'élection pyramidal :

- 90 000 électeurs inscrits en Bourgogne,
- 23 000 électeurs ont élus 698 délégués cantonaux (577 titulaires et 121 suppléants),
- 4 comités départementaux comptent 73 membres au total soit 40 administrateurs et 33 représentants des échelons locaux.

La Commission Vie Institutionnelle est une émanation du CA. Elle est composée d'administrateurs et de représentants des échelons locaux.

2 – Le rôle des élus

2-1 – Le délégué

Vous êtes élus depuis le mois de février mais nous n'avons pas encore pu nous réunir en présentiel.

Voici les principales missions du délégué MSA :

- Il participe à l'assemblée générale une fois par an et aux réunions de son échelon local,
- Il recueille les attentes des adhérents,
- Avec l'appui du service VI, il met en place des projets,
- Acteur sur le territoire, il est le relais entre la MSA et ses adhérents. Quand il est sollicité, il oriente et accompagne la personne vers un service en ligne ou vers l'animateur de secteur, selon le besoin spécifique de chacun.
- Il doit se former et s'informer pour être en capacité de comprendre l'Institution MSA. Un site « Atelier de l'Elu » a été mis en place en septembre, il est accessible à tous les délégués. Il s'agit de modules d'une dizaine de minutes chacun, accessibles à tout moment. Cet outil est précieux pour accompagner le délégué dans ses missions.
- Il doit également se faire connaître sur le territoire, auprès des mairies, des communautés de communes... Il s'investit et représente la MSA dans diverses instances et organismes (conseil municipal, CCAS, conseil d'administration d'un EHPAD, d'une MARPA...).

2-2 – Le Comité Départemental (CD)

Composé de 10 administrateurs du département concerné et d'un représentant par échelon local, il favorise l'échange d'informations montantes est descendantes.

Il est en cours de constitution. Les réunions des échelons locaux s'organiseront, en présentiel, lorsque cela sera possible, on en mode dématérialisé.

2-3 – Le Conseil d'Administration

Il est constitué de 40 administrateurs qui, tout au long de leur mandat, sont amenés à :

- définir les orientations sur le fonctionnement de la caisse,
- contrôler la bonne application de la législation sociale.
- décider la conclusion de partenariats et de conventions,
- voter le budget,
- définir la politique de la caisse (organisation politique, projet pour le mandat, animation du territoire),
- décliner les politiques publiques et institutionnelles en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention, de santé et de fonctionnement du réseau.

2-4 – La Commission Vie Institutionnelle

Elle est composée :

- du Président et du 1^{er} Vice président,
- des 4 présidents des comités départementaux,
- d'un administrateur par département,
- d'un membre de chaque comité départemental.

Ses missions sont :

- d'apporter un soutien aux élus locaux dans l'exercice de leurs missions,
- d'informer les élus,
- de participer à la promotion de l'offre de services MSA (Présence Verte, MSA Services),
- d'être le relais entre la caisse et les délégués,
- d'organiser l'assemblée générale,
- d'organiser les élections et l'assemblée générale électorale tous les cinq ans.

3 – Les élus en action

3-1 – Le service Vie Institutionnelle

Il est composé de Valérie, Régine et de 3 animateurs de secteur (Sophie, Mario et un troisième à nommer), chargés d'animer le réseau d'élus en s'appuyant sur les propositions faites en réunions d'échelons locaux. Ils accompagnent également les délégués dans la réalisation d'actions sur les territoires et sont le lien entre le délégué et la MSA.

N'hésitez pas à les contacter.

3-2 – Le bilan 2019

Voici quelques chiffres et quelques exemples d'actions conduites sur une année (hors élections) :

- près de 100 actions mises en place sur le territoire et relayées dans la presse locale,
- près de 50 réunions de l'échelon local.

Les thèmes des actions sont très divers : sécurité au travail (manipulation de bovins, stages tronçonneuse), initiation à l'utilisation de l'ordinateur, conférence sur la gestion du stress, présentation dans les écoles primaires sur le thème des accidents domestiques, réunions d'information sur le Tesa Web, etc.

Vous pouvez retrouver le résumé de ces activités sur le site internet de notre Caisse, rubrique « élus ».

3-3 – Nous avons besoin de vous

Finalement, on compte sur vous pour apporter aux familles, aux personnes âgées, aux exploitants, aux salariés, le meilleur service possible.

Les salariés de la caisse y travaillent tous les jours, mais ils ne peuvent pas y arriver sans le soutien et l'appui des élus, de tous les élus.

La MSA compte sur votre engagement pour répondre aux besoins des adhérents du dernier kilomètre. Soyez dans l'action, dans la réflexion en équipe pour dynamiser et faire vivre les territoires.

Je vous remercie de votre attention.

M. Bossong remercie M. René Faucheux.

Il soumet au vote des délégués, le rapport de la Commission Vie Institutionnelle :

- oui : 91 %
- non : 2 %
- abstention : 7 %

DECISION

Le rapport de la Commission Vie Institutionnelle est adopté.

5 – Présentation du rapport moral **par M. Dominique Bossong, Président**

Diaporama en annexe 5

Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Le rapport moral est traditionnellement le moment de faire le point de l'année écoulée et de tracer les perspectives pour l'année à venir. Mais début de mandat oblige, j'insisterai davantage sur l'avenir, ayant fait le bilan de mandat lors de l'AG, l'année dernière.

Dans un 2ème temps, je parlerai des élections, de votre rôle et de ce que l'on attend de vous.

1 – Point sur l'année écoulée

Concernant l'année écoulée, je voudrais simplement rappeler :

- le montant des prises en charge partielles de cotisations pour les exploitants et leurs salariés pour plus de 2,7 millions d'euros,
- l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019, du prélèvement à la source.

2 – Perspectives pour l'année à venir

2-1 – Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), plan stratégique MSA 2025

Les mois à venir seront décisifs pour ce nouveau mandat, car du résultat de la négociation de la COG, qui, je vous le rappelle, fixe les effectifs et les moyens pour les 5 années à venir, dépendra notre capacité à agir sur les territoires et à assurer la qualité de service auprès de nos ressortissants.

En effet, notre objectif est tracé depuis le vote de notre plan stratégique MSA 2025 à l'AG de la CCMSA, qui donne le cap à suivre, tant pour les salariés de la MSA que pour nous, les délégués. A savoir : promouvoir la place de la MSA dans la protection sociale de demain en investissant plus fortement les territoires ruraux et en mettant en œuvre de nouvelles activités, avec pour seul leitmotiv, la qualité du service rendu.

Nous devons nous positionner comme l'organisme de protection sociale du dernier kilomètre et notre engagement dans les structures France Services en est la preuve.

2-2 – Convention de partenariat sur le développement des territoires ruraux

La signature, en février dernier, d'une convention de partenariat avec Mme Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, sur le développement des territoires ruraux va également dans ce sens.

3 volets sont identifiés :

- la labellisation de 50 structures France Services MSA,
- le développement de l'accès aux soins et le renforcement de la coordination des acteurs en milieu rural,
- enfin, le soutien au développement des lieux favorisant l'inclusion numérique.

2-3 – Le Livre Blanc de la MSA

Nous devons aussi mieux affirmer nos positions vis-à-vis des sujets d'actualité, d'où la rédaction d'un Livre Blanc qui nous a permis de présenter aux Pouvoirs Publics, 20 propositions pour lutter contre la fracture territoriale ainsi que pour améliorer l'avenir des territoires ruraux et de leurs populations, répondant à 4 ambitions :

- **la ruralité : réinvestir les territoires ruraux**, au plus près des populations (accès à la protection sociale, aux services publics, inclusion numérique, prévention du mal-être agricole, emploi...),
- **la dépendance : des actions rapides pour le maintien de l'autonomie et le grand âge** (déploiement des résidences autonomie, renforcement du maintien à domicile, Bien Vieillir, Répit aux aidants, renforcement des partenariats locaux...),
- **l'accès aux soins : une réalité sur l'ensemble du territoire** (accompagner la création de communautés professionnelles territoriales de santé [CPTS], renforcer l'accompagnement des hôpitaux de proximité, renforcer la prévention tout au long de la vie [dépistage, vaccination, prévention bucco-dentaire pour les personnes en situation de précarité, les jeunes...]),
- **les retraites agricoles : la solidarité intergénérationnelle au cœur de la réforme** (prise en compte des spécificités du monde agricole, prévenir le non recours aux droits, maintien de la MSA comme opérateur unique...).

Nous allons également structurer notre démarche d'influence. Tous nos parlementaires sont issus des territoires, le Livre Blanc MSA offre l'opportunité de solliciter l'ensemble des institutionnels présents dans le champ de compétences des caisses locales afin de leur présenter les propositions.

Nous devons utiliser les réseaux de nos délégués pour faire passer nos messages et coordonner nos actions entre le national et le local.

2-4 – La réforme des retraites

Autre enjeu important : la réforme des retraites

Vous avez sans doute été surpris de voir que la MSA avait donné un avis argumenté mais plutôt négatif. Les raisons essentielles sont :

- le maintien de la MSA comme opérateur pour la liquidation des retraites grâce à une délégation de gestion très claire,
- la non prise en compte de la situation des retraités actuels.

Le principe global d'harmonisation est lui accueilli très favorablement, même s'il faut être conscient que cela passe par une augmentation du taux de cotisation retraite pour arriver aux 1 000 € minimum de retraite par mois.

Une bonne nouvelle cependant, le projet de loi visant à revaloriser, à 85 % du SMIC, le montant des petites retraites agricoles, a été adopté en première lecture par le Parlement en juin dernier. Une avancée sociale importante que nous espérons applicable le plus rapidement possible.

2-5 – Les atouts de la MSA

Il ne fait aucun doute que l'avenir de la MSA dépend de notre capacité à valoriser nos atouts :

- notre guichet unique,
- notre ancrage territorial qui doit nous aider à apporter encore plus de services aux populations rurales,
- notre potentiel innovant (la taille de notre régime nous permet d'être réactifs et adaptables),
- des collaborateurs motivés qui font preuve de leur attachement au régime,
- des élus qui assurent leur mission de relais d'information, d'influence auprès des Pouvoirs Publics, d'alerte pour les situations difficiles, enfin d'animateurs des territoires.

3 – Renouvellement des élus MSA

L'année 2019 a été largement consacrée à la préparation des élections.

Je ne reviendrai pas en détail sur le déroulement de ce scrutin, mais je retiendrai les éléments essentiels.

Avec un taux de participation de 26 %, les Bourguignons ont, dans l'ensemble, voté comme le niveau national. Mais nous n'avons malheureusement pas pu éviter quelques zones blanches (cantons où aucun candidat ne s'est présenté).

Le réseau des délégués cantonaux de notre caisse régionale est composé de 577 titulaires et 121 suppléants. 45 % d'entre vous, nouveaux élus, entrent dans cette belle aventure. Vous allez découvrir ce qu'est un délégué, quel est son rôle.

Je vous félicite toutes et tous pour votre élection et compte sur vous pour faire vivre notre caisse de MSA.

Compte tenu du contexte sanitaire, les Assemblées générales (statutaire et électorale) n'ayant pu avoir lieu en mars dernier, l'élection des membres du Conseil d'administration s'est déroulée par correspondance entre fin août et début septembre. Le dépouillement a eu lieu le 10 septembre. Le nouveau Conseil d'administration est en place, composé comme vous le savez, de 40 administrateurs dont 4 nommés par les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), soit 10 par département.

Les échelons locaux de notre caisse élisent actuellement leur président et vice-président dont l'un d'entre eux participera au Comité Départemental. Ces rencontres, en présentiel, quand cela est possible, ou par voie dématérialisée, sont l'occasion de présenter notre caisse au travers de quelques chiffres utiles, de préciser le rôle du délégué, d'enregistrer les coordonnées complètes de chacun (adresse mail surtout) et de bâtir des projets.

3-1– Rôle du délégué

Concernant le rôle du délégué, nous nous sommes engagés sur 4 points :

- les délégués doivent être connus auprès des mairies, centres sociaux, OPA.... L'information sera faite et renouvelée régulièrement,

- dans le respect du secret professionnel, les délégués seront informés des attributions de subventions aux structures de leur secteur,
- les délégués devront pouvoir joindre la caisse facilement et, pour cela, ils auront un interlocuteur privilégié qui sera l'animateur de secteur,
- et enfin, lorsqu'un délégué fera remonter un dossier, il faudra qu'on lui confirme que la demande ou l'alerte a bien été prise en compte.

3-2- Comités départementaux

Pour terminer, les 4 comités départementaux se mettront en place. Dans chaque département ils seront constitués des 10 administrateurs, ainsi que du président ou du vice-président de chaque échelon local. Ces comités ont pour rôle de préserver le fait départemental et de maintenir la proximité.

2 missions leur sont confiées :

- La participation à l'animation des échelons locaux, le Comité Départemental est chargé d'impulser une dynamique :
 - . en mobilisant les élus locaux,
 - . en faisant émerger des projets et en coordonnant l'action des échelons locaux.
- Etre le relais du Conseil d'Administration dans le département, il s'agit d'assurer le relais auprès des adhérents, des instances départementales ou lors d'évènements locaux.

Ces instances d'échanges et de réflexion permettront le débat en amont du Conseil d'Administration et l'adaptation des décisions aux réalités du terrain. A mon sens, ils représentent une réelle plus-value pour la vie mutualiste de notre Caisse

Avant de clore ce rapport, je ne voudrais pas terminer mon propos sans avoir une pensée pour tous les élus qui ne sont pas repartis pour un nouveau mandat et tout particulièrement pour les administrateurs qui ont contribué, par leur engagement tout au long de ces années, à la réussite de notre institution et ont été pour moi des appuis importants.

Je souhaite également souligner que l'excellent climat qui a régné au sein du conseil tout au long de ce mandat a été propice au travail important que nous avons réalisé.

J'aimerais également remercier Valérie Bonnetain et toute son équipe pour l'excellent travail fourni.

Je voudrais aussi féliciter notre Directrice Générale et l'ensemble des salariés pour le travail accompli, mais je compte aussi sur elle pour trouver des solutions innovantes qui nous permettront de relever les défis qui vont se présenter.

Comme vous le voyez, les défis à relever sont nombreux et riches. J'espère que nous pourrons, avec la collaboration de tous, poursuivre notre action pour la réussite de notre entreprise et la satisfaction de nos adhérents. Cela passe par votre participation à tous. Votre présence et votre investissement sur le terrain seront indispensables. Vous êtes des acteurs importants qui, au travers des actions que vous réalisez, portez haut et fort les valeurs de la MSA et l'importance de la protection sociale.

Je vous remercie de votre attention.

M. Bossong soumet au vote des délégués, le rapport moral du Président :

- oui : 92 %
- non : 1 %
- abstention : 7 %

DECISION

Le rapport moral du Président est adopté.

6 – Résolution financière

M. Bossong donne la parole à M. Jean Paul Baudin, 1^{er} Vice Président, qui donne lecture de la résolution financière.

Rappel :

En lien avec les décrets 2013-1222 et 2013-1223 du 23 décembre 2013, portant sur la réforme du financement, seule l'affectation du résultat de la Santé au Travail résulte d'une résolution d'assemblée générale.

Affectation du résultat 2019 de la fonction Santé au Travail :

Etant entendue la validation des comptes 2019 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne par la Directrice Comptable et Financière Nationale, la proposition d'affectation de ce résultat est établie en application des dispositions des textes en vigueur.

Le résultat 2019 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, en Santé au Travail, s'élève à **40 514,73 €**.

La réserve maximum théorique doit être de **1 376 052,46 €**, correspondant à la moitié des dépenses réalisées au cours de l'exercice au titre de la Santé au Travail.

La réserve portée au bilan 2019 est de **1 274 553,51 €**.

L'Assemblée Générale décide alors d'**augmenter** la **réserve de Santé au Travail** pour la porter à son niveau maximum autorisé :

La réserve de Santé au Travail s'élève au 31 décembre 2019 à **1 274 553,51 €**

L'augmentation par prélèvement sur le compte report
à nouveau sera donc de + 101 498,95 €

La réserve de Santé au Travail se trouvera portée à **1 376 052,46 €**
(soit 100% du niveau maximum)

L'Assemblée Générale décide également :

- de diminuer le **compte de report à nouveau** de 101 498,95 €
portant le solde de ce dernier à **64 198,46 €**

Pour information, une remontée financière à la CCMSA du résultat excédentaire de 40 514,73 € a été comptabilisée au 31 décembre 2019.

M. Bossong remercie M. Baudin. Il présente les questions posées par des délégués au sujet de cette résolution financière :

Questions des délégués CGT portées par Jeannie Gautier, EL Auxerre 1-2-3-4, et Luis Francisco, EL Brienon sur Armançon – Migennes – St Florentin, délégués cantonaux 89

Concernant le report de résultat de 101 498,95 €, à quelle catégorie budgétaire correspond ce montant non utilisé (actions, aides financières, frais de personnel, frais de fonctionnement...) ?

Réponse apportée par Marjorie Villeneuve

Le résultat de la Santé au Travail, qui est la différence entre les produits et les charges enregistrées comptablement, n'est pas fléché par nature de dépenses. A noter que la situation financière excédentaire de la Santé au Travail est principalement liée au fait que nous rencontrons depuis de nombreuses années des difficultés de recrutement pour les médecins du travail. Cette situation a pour conséquence de ne pas consommer la totalité des crédits budgétaires que nous alloue la CCMSA. Mécaniquement, cela génère un résultat comptable excédentaire.

Questions des délégués CGT portées par Jeannie Gautier, EL Auxerre 1-2-3-4, et Luis Francisco, EL Brienon sur Armançon – Migennes – St Florentin, délégués cantonaux 89

Concernant l'affectation des résultats d'exercice, la réserve SST se trouvera portée à 1 376 052,46 € : comment peut être utilisée cette réserve qui augmente d'année en année sans jamais être utilisée ? Pourrions-nous utiliser cette réserve pour développer et/ou mettre en place de nouvelles actions prévention en santé sécurité au travail ?

Réponse apportée par Marjorie Villeneuve

A ce jour et conformément au règlement de financement institutionnel de la Santé au Travail, il n'est malheureusement pas possible de dépenser ces fonds. En effet, la CCMSA notifie chaque année et à chaque caisse des autorisations de dépenses qu'il ne nous est pas possible de dépasser.

Questions des délégués CGT portées par Jeannie Gautier, EL Auxerre 1-2-3-4, et Luis Francisco, EL Brienon sur Armançon – Migennes – St Florentin, délégués cantonaux 89

Nous avons quelques propositions à vous soumettre :

- prévoir plus de formations dans les lycées agricoles pour prévenir les accidents et les mauvaises postures au travail (trois principaux problèmes rencontrés en agriculture sont apparentés aux gestes et postures) en lien avec le service prévention avec les moyens humains à disposition,
- accompagner davantage les exploitants et salariés agricoles, ainsi que leur famille, en cas de situation de souffrance ou de détresse par une prise en charge minimale de 10 séances de psychologue,
- augmenter le budget dédié aux actions et aides financières pour les adhérents,
- embaucher davantage de préventeurs et de médecins du travail et rendre ces métiers plus attractifs (pour pallier à un turn over des préventeurs et aux difficultés de recrutement des médecins).

Réponse apportée par Jasmine Hernandez

L'effectif cible de chaque service de Santé au Travail est notifié par la CCMSA. Localement, cet effectif cible est atteint pour tous les métiers de la SST. Néanmoins, nous avons fait deux appels à candidature pour remplacer le médecin du travail chef, démissionnaire, au mois de mars 2020. Ces deux appels ont été infructueux

Les autres questions seront posées dans le point suivant.

M. Bossong soumet au vote des délégués, la résolution financière :

- oui : 81 %
- non : 8 %
- abstention : 9 %

DECISION

La résolution financière est adoptée.

7 - Questions des délégués

Dépt 21 : EL Arnay le Duc - Talant, question de M. Alain Gidon

J'ai assumé, jusqu'à récemment, la fonction de vice-président à la Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR) qui compte 350 000 adhérents. L'essentiel des associations adhérentes relèvent du régime général et mes collègues administrateurs s'étonnaient souvent que je fasse partie d'un régime autre et que, probablement un jour, la MSA disparaîtrait. Je leur faisais remarquer que notre régime était autrement performant que le leur, en prestations diverses dont la mise en place des retraites. Nous avons en effet remarqué qu'il n'y avait quasiment aucune erreur dans le calcul des pensions toutes MSA confondues alors que, dans certains départements, le régime général avait jusqu'à 25 % d'erreurs.

Mais je pense qu'à force d'entendre ces arguments de disparition de notre MSA, ce serait utile en AG de nous rassurer et de nous donner les perspectives, dont d'éventuelles futures fusions. Un rapprochement Bourgogne Franche-Comté est-il envisageable ?

Réponse apportée par Armelle Rutkowski

La pérennité du régime agricole est régulièrement interrogée et depuis de nombreuses années. Je comprends qu'aujourd'hui, à la veille de la renégociation avec les pouvoirs publics de notre COG, la question puisse inquiéter, d'autant après le rapport de la Cour des comptes sur le fonctionnement du régime agricole, rapport qui a été pour le moins critique.

La Caisse centrale a répondu à la Cour sur l'ensemble des sujets, en particulier sur la place de notre gouvernance, basée sur la démocratie sociale, et son originalité dans le paysage de la protection sociale qui en fait sa force. Chaque délégué est un véritable relais des politiques territoriales et de la cohésion des territoires. Et, en ces temps de crises sanitaires, vous en avez fait la preuve tous les jours.

Nous avons également des signaux plus tangibles de la pérennité de notre régime. J'en veux pour preuve la place qui nous est donnée dans la création de la « cinquième branche » sur la dépendance dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2021. Le Gouvernement a proposé, aux votes de l'assemblée, un amendement qui a pour but d'affirmer clairement que la MSA joue un rôle central en matière de politique pour l'autonomie dans les territoires ruraux (propos de Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée à l'autonomie).

A date, il n'est donc d'actualité ni une intégration au régime général, ni une fusion avec la Franche-Comté qui ne pourrait que nous éloigner de ce qui fait notre ADN, nos missions en faveur des territoires ruraux.

Dépt 58 : EL Fourchambault – Nevers 1 2 3 4 – Varennes Vauzelles, question de M. Francis Perreux

La MSA sous-traite pour le compte du Crédit Agricole la mutuelle santé Pacifica. Le service qui, au sein de la MSA Bourgogne, gère Pacifica n'est pas en mesure de remplir parfaitement son rôle, délais de réponse très longs, erreurs, explications erronées sur des dossiers, sans parler de l'ambiguïté d'être juge et partie.

Ne serait-il pas plus judicieux que le personnel dédié consacre son temps aux missions qui incombent à la MSA plutôt que de faire de la sous-traitance pour une entreprise privée ?

Réponse apportée par Jasmine Hernandez

La MSA, dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité de service rendu à ses assurés, propose aux assureurs complémentaires la gestion de leurs prestations. Cette gestion de décompte unique permet aux assurés de réduire les démarches administratives pour l'obtention de leurs remboursements santé, avec un décompte unique part obligatoire et part complémentaire, en un seul versement des montants auxquels ils ont droit.

Pacifica a fait le choix de ce partenariat pour ses assurés dont le régime obligatoire est déjà géré par la MSA. En effet, la convention s'applique à l'ensemble des salariés et exploitants agricoles ainsi qu'à leurs ayants droits affiliés à la MSA, dès lors qu'ils ont souscrit un contrat complémentaire Pacifica.

Cette mutuelle fournit les informations concernant l'identité des bénéficiaires et les dates d'ouverture des droits associés. La MSA calcule les prestations complémentaires, selon les garanties transmises par le partenaire, et s'engage à indiquer sur le décompte de remboursement le montant remboursé par Pacifica au titre de la garantie frais de soins.

La MSA met en place un numéro de téléphone permettant un accès direct aux assurés pour les informer.

D'autre part, Pacifica a souhaité faire bénéficier ses assurés d'un service de réseaux de soins optique qui a été formalisé par la mise en place d'un nouveau service de tiers payant entre Pacifica, ISanté et la CCMSA à compter du 1^{er} avril 2015 : gestion par Carte Blanche et ISanté des devis et paiements optiques.

Je peux vous assurer que mes collaboratrices et collaborateurs analysent les situations de remboursement d'assurance maladie complémentaire avec le même professionnalisme que pour des remboursements d'assurance maladie obligatoire et ceci dans le respect des garanties des contrats d'assurance complémentaire transmis par nos partenaires. Nous ne pouvons déroger à ce principe de respect des garanties et il ne nous appartient pas de décider pour nos partenaires des garanties proposées.

Nos délais de remboursement sont également très courts, lorsqu'il s'agit d'une facturation reçue par flux électronique : le traitement des flux est immédiat (la veille pour le lendemain). Lorsque vos facturations sont transmises par voie postale, nos délais de remboursement sont inférieurs à 2 semaines. Ce qui correspond en tout point aux exigences de nos partenaires et aux objectifs déclinés.

Compte tenu de ces constats, nous vous invitons vivement à utiliser le plus possible votre carte vitale intégrant les données de votre contrat d'assurance complémentaire vous permettant ainsi de bénéficier d'un remboursement plus rapide.

Dépt 21 : EL Chenove – Longvic – Nuits Saint Georges, question de M. Laurent Garnier

Une question sur l'impact de la Covid sur les ressortissants MSA. Avons-nous été plus ou moins impactés que le reste de la population ?

Réponse apportée par Didier Menu

Sans que les chiffres de l'infection ne soient précisément connus par régime d'affiliation à ce jour, la réponse est clairement que les ressortissants MSA ont été moins touchés par la Covid.

En effet l'infection dans sa première vague s'est principalement concentrée sur les zones à forte densité de population et au premier rang desquelles l'Île de France.

La seconde vague a vu des zones moins touchées lors de la première vague être atteintes, y compris dans des territoires plus ruraux mais avec toujours une prédominance des pôles urbains.

Les personnes âgées, particulièrement les plus fragiles résidant en EHPAD, ont payé un lourd tribut à l'épidémie en mortalité indépendamment de leur implantation sur les territoires ou du régime d'affiliation de leurs résidents.

Dépt 89 : EL Cœur de Puisaye – Vincelles, question de M. André Veaulin

Vous m'avez fait parvenir une feuille pour obtenir un vaccin anti grippal. Aucune pharmacie de notre région ne peut répondre à ma demande. Beaucoup d'autres anciens de la MSA me posent la question (puisque je suis élu délégué) : comment obtenir ce vaccin pour ces personnes (prioritaires) ?

Réponse apportée par Jasmine Hernandez

La gestion des stocks de vaccins contre la grippe est étatique et nationale. Nous ne pouvons que conseiller de s'inscrire sur la liste d'attente d'une officine si elle le propose.

Questions des délégués CGT portées par Jeannie Gautier, EL Auxerre 1-2-3-4, et Luis Francisco, EL Brienon sur Armançon – Migennes – St Florentin, délégués cantonaux 89**Autres questions :**

- L'agriculture en Bourgogne a souffert des conséquences de la sécheresse et du Covid 19. La MSA Bourgogne diffuse « La MSA est à votre côté ». La caisse de Bourgogne et ses salariés ont une forte conscience de leur mission de service public mais compte tenu des contraintes budgétaires et GIE imposées par les Pouvoirs Publics, pensez-vous que nous sommes en mesure de répondre aux attentes de nos adhérents ?
- La CCMSA met en avant la proximité des caisses avec une présence sur le dernier kilomètre et, en même temps, promeut partout la dématérialisation. Toutefois, elle ne permet pas le remplacement des départs des agents ! Monsieur le Président ne pensez-vous pas qu'il y a là une contradiction ? Soutenez-vous la politique de CCMSA ? De plus, nous en profitons pour rappeler que les délégués cantonaux CGT revendiquent un VRAI Statut du Délégué Cantonal notamment pour les élus du 2ème Collège en activité, de sorte à ce qu'il y ait pour eux un maintien de salaire. En effet, si nous avons peu de délégués cantonaux du 2ème Collège qui s'investissent et participent aux différentes réunions et/ou actions notamment en journée, c'est qu'ils ne peuvent et/ou veulent poser 1 journée de congé pour cela.

Réponse apportée par Dominique Bossong

C'est tout l'enjeu de la négociation COG qui débute : obtenir les moyens suffisants pour exercer au mieux notre mission de service public et assurer une présence efficace sur l'ensemble de la Bourgogne, notamment les territoires ruraux, pour répondre aux besoins de nos adhérents.

Les délégués sont les maillons essentiels de notre régime et c'est aussi le deuxième enjeu de la négociation de la COG, à savoir, donner un vrai statut à nos délégués.

Dépt 21 : EL Auxonne – Brazey en Plaine – Genlis, question de M. Patrice Liebelin

Vous parlez de la DSN mais il me semble qu'il y a un trou dans la raquette dès lors que la MSA ne remonte plus les informations aux organismes de retraite complémentaire depuis le 01/01/2017. Je dois comprendre que le Président et la Directrice de la MSA Bourgogne ne maîtrisent pas le sujet, c'est préoccupant...

Réponse apportée par Jasmine Hernandez

La DSN a introduit un changement de paradigme pour nos entreprises et employeurs puisque nous sommes passés d'un système où la MSA calculait les cotisations et adressait une facture (le chiffré) à un mode déclaratif qui met l'employeur dans une position de déclarant. La DSN véhicule uniquement les éléments que l'employeur ou son comptable (tiers-déclarant) y met.

Le démarrage en 2017 a nécessité une acculturation et un temps d'adaptation pour tous. Certains dysfonctionnements ont été détectés et ont été corrigés en 2019 et 2020. Dans ce cadre les éléments ont été remontés aux organismes de retraite complémentaire.

La qualité des déclarations DSN ne cesse de croître et nous mettons tout en œuvre pour accompagner les entreprises et employeurs dans cette amélioration.

Réponse apportée par Armelle Rutkowski

Je vous confirme que les cotisations déclarées par les employeurs (si elles sont déclarées) sont bien comptabilisées par la MSA. La répartition entre les institutions de retraite complémentaire peut parfois poser des difficultés d'imputation. Pour les adhérents, il suffit de fournir les bulletins de salaire pour que ces organismes calculent la retraite.

Dépt 21 : EL Chenove – Longvic – Nuits St Georges, question de Mme Anne Jafflin

Ma remarque concerne le courrier reçu de la MSA informant, en raison de la situation, de la suspension des prélèvements des cotisations des non salariés. J'ai compris que les mesures mises en place par le gouvernement étaient sensées concerner tous les types de prélèvement. Ce courrier est arrivé après le bordereau d'appel de cotisations.

Réponse apportée par Dominique Bossong

Il y a une différence entre le prélèvement automatique et le téléversement qui est à la main du cotisant. Ce sont deux modalités de règlement différentes. Si le paiement a été effectué, il convient de se manifester auprès de la MSA pour régularisation. Mais il s'agit seulement d'un report de paiement, les sommes dues devront finalement être réglées. A noter que dans le contexte actuel, si le paiement n'a pas été effectué, aucune pénalité ne sera appliquée.

Dépt 71 : EL Cuiseaux – Louhans, question de Mme Marie Thérèse Perney

Des Maisons France Services, avec quel fonctionnement ?

Réponse apportée par Armelle Rutkowski

Il s'agit du prolongement de la Maison de Services au Public avec mise à disposition par la MSA de 2 Equivalents Temps Plein (ETP). Notre engagement sera confirmé auprès de cette structure lorsque la CCMSA nous aura apporté une réponse en ce qui concerne la Gestion Institutionnelle

des Effectifs : oui pour 2 ETP s'ils ne sont pas à retrancher des effectifs des autres services de la Caisse.

Dépt 58 : EL Decize – Imphy – St Pierre le Moutier, question de Mme Lydie Deneuille

Peut-on espérer une expertise après crise sur l'impact du Covid sur la santé de l'ensemble de la population ?

Réponse apportée par Armelle Rutkowski et Didier Menu

Une expertise sera conduite au niveau national. Au-delà du Covid, une campagne d'information incite à ne plus délaissier la prise en charge des autres maladies. Et, à plus long terme, une attention particulière sera portée aux conséquences de ce moindre recours aux soins pour les affections hors Covid

D'autre part, il apparaît que les gestes barrières permettent de se protéger de la diffusion d'autres pathologies virales (grippe saisonnière, gastro...). Et, on a pu constater une augmentation du nombre de personnes vaccinées contre la grippe saisonnière, dans la limite de la diffusion des vaccins mais il ne faut pas oublier que la campagne de vaccination s'étend jusqu'au 31 janvier 2021.

Dépt 58 : EL Decize – Imphy – St Pierre le Moutier, question de Mme Lydie Deneuille

Peut-on espérer une diminution des jours de carence en cas d'arrêt de travail d'un exploitant (maladie et AT) pour que les indemnités journalières soient sur la même base que celles des salariés agricoles ?

La crise financière subie depuis 3 ans minimum par les exploitants agricoles de notre région voit l'assiette de cotisations des exploitations diminuer sensiblement. Doit-on en supposer que pour équilibrer les budgets, la MSA augmentera les cotisations des NSA en conséquence ?

Réponse apportée par Dominique Bossong

En MSA, les cotisations ne couvrent pas les prestations servies : pour 1 € de cotisation encaissée, 3 € de prestations sont servies. Mais ce n'est pas ce qui justifie l'augmentation des cotisations. Ce « déficit » est compensé depuis de nombreuses années déjà par l'Etat au titre de la solidarité nationale.

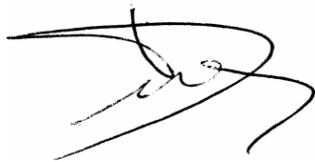
Par contre, on peut supposer que la mise en œuvre de la réforme des retraites, aura bien, elle, pour conséquence l'augmentation du taux de cotisation retraite.

8 – Questions diverses

Néant.

M. Bossong remercie l'ensemble des participants et clôt l'assemblée générale à 12 h.

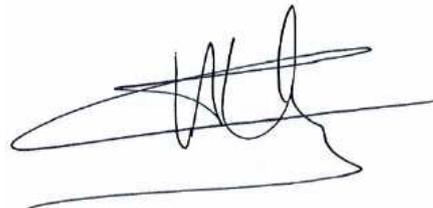
Dominique Bossong,
Président du Conseil d'Administration



Assesseur 1er collègue
Mauricette Besançon
canton d'Is sur Tille (21)



Armelle Rutkowski,
Directrice Générale, Secrétaire de séance



Assesseur 2ème collègue
Yasmine Stachetti
canton de Talant (21)

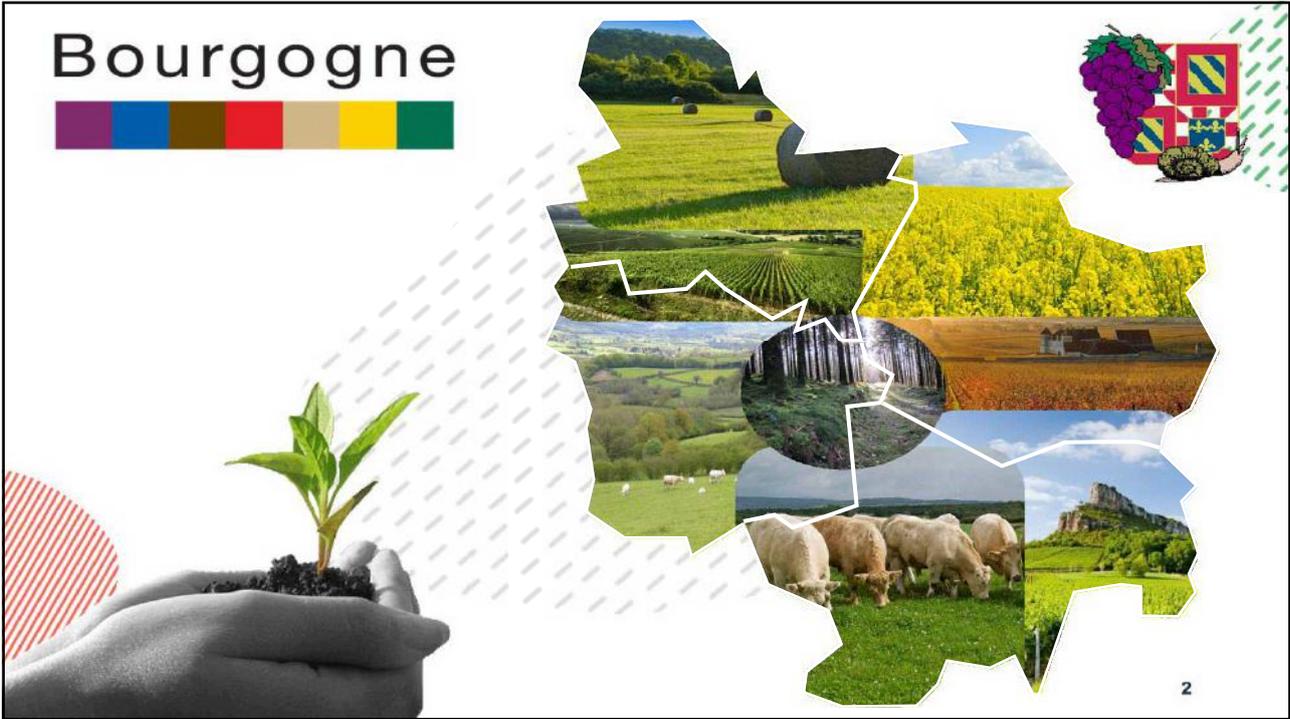


Assesseur 3ème collègue
Corinne Amelin
canton de Chablis (89)



Liste des annexes :

1. Diaporama – rapport d'activité de la Directrice Générale
2. Diaporama – rapport CPASS
3. Diaporama – rapport CPSS – CPSNS
4. Diaporama – rapport VI
5. Diaporama – rapport moral du Président



La MSA connectée à ses adhérents

- ❑ **1 341 957** connexions au site Internet de la MSA Bourgogne : bourgogne.msa.fr
- ❑ **30 826** emails reçus via le service en ligne **Mes messages, mes réponses.**
- ❑ **64 367** SMS envoyés.
- ❑ **888 158** connexions à **Mon espace privé** et **112 552** via **l'appli mobile** → soit **1 013 248** utilisations de téléservices.
- ❑ **4** nouveaux service en ligne en 2019 (**Mes règlements DSN, Déclarer mes ressources complémentaires, Déclaration trimestrielle des ressources pour l'aide au logement** et ajout de nouveaux documents pour **Suivi de mes demandes** de prestations).



3

L'accueil de proximité

- ❑ **37 823** personnes reçues
 - **29 447** sans RDV (± 30 visites/j.)
 - **8 376** sur RDV (± 6 RDV/j.)
 - ✓ **3 470** sur RDV sur les 4 sites (± 7 RDV/j.)
 - ✓ **4 906** sur RDV sur les 14 points d'accueil extérieurs (± 6 RDV/j.)
- ❑ **518** personnes en RDV téléphoniques (± de 8 RDV/j.)



4

L'accueil de proximité

La relation écrite et téléphonique

- ❑ **439 883** courriers reçus
- ❑ **196 137** courriers envoyés
- ❑ **158 232** appels traités



En agence : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

En point d'accueil : sur RDV

Par téléphone :

Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 17h00

Jeudi de 10h00 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 16h00

5

La MSA auprès de ses adhérents

- ❑ **Dépistage des cancers**
- ❑ **Instants Santé**
- ❑ **Campagne de vaccination contre la grippe**
- ❑ **Prévention du vieillissement**



6

La prévention des accidents professionnels

- ❑ **9 779** visites en Médecine du Travail
- ❑ **2 786** accidents du travail ou maladies professionnelles Salariés
- ❑ **724** accidents du travail ou maladies professionnelles Non Salariés
- ❑ **21 880 614 €** de dépenses liées aux accidents du travail ou maladies professionnelles



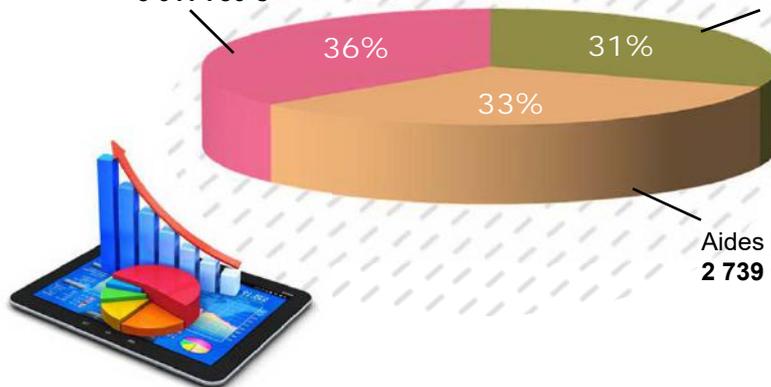
7

La MSA présente à toutes les étapes de la vie

Montant des dépenses d'Action sanitaire et sociale 2019 : **8 303 070 €**

Aides financières directes
aux adhérents
3 011 780 €

Financement d'actions collectives
ou de structures
2 552 190 €



Aides liées aux crises agricoles
2 739 100 €

8

La MSA auprès des entreprises

- ❑ **1 359** bénéficiaires d'une prise en charge de cotisations pour un montant total de **2 739 100 €**
- ❑ **7 590** dossiers de remises de majorations de retard pour un montant total de **1 727 579 €**
- ❑ **1 864** échéanciers accordés
- ❑ **5 949** employeurs en DSN pour plus de **71 000** DSN enregistrées



9

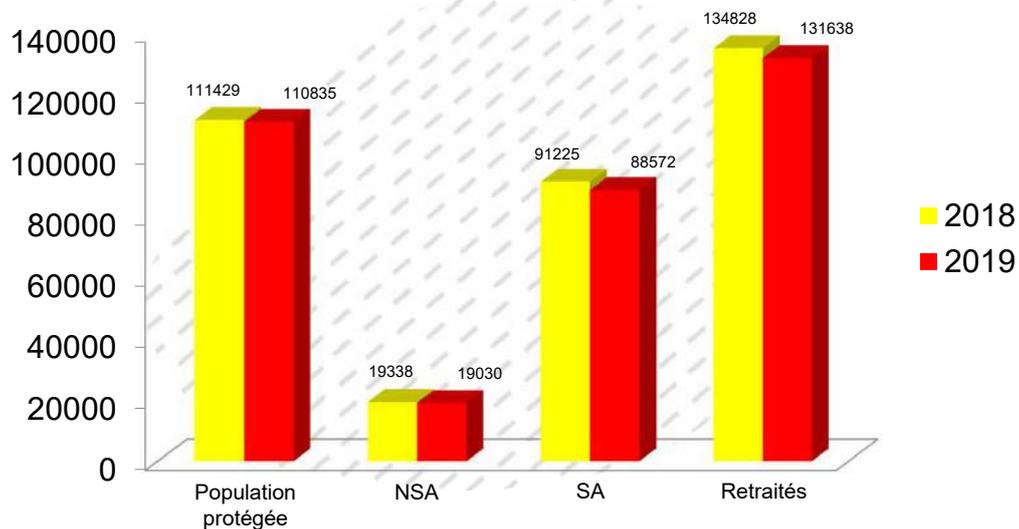
La MSA au cœur de la protection sociale

- ❑ **503** salariés (au 31/12/2019)
- ❑ **41,5 millions d'euros** de budget de fonctionnement, dont **27,8 millions d'euros** pour les charges de personnel
- ❑ Une **TaskForce Retraite** sur le site de Nevers



10

La MSA au cœur de la protection sociale



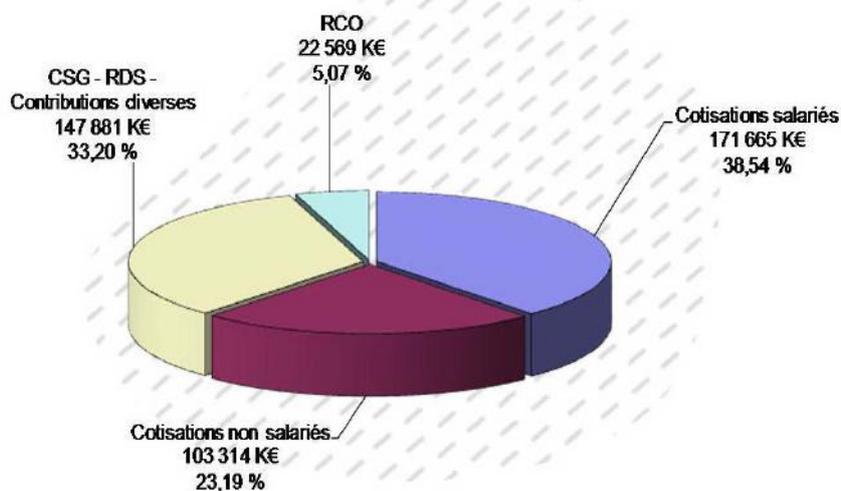
11

Les cotisations et contributions émises

	2018	2019	Évolution
Cotisations salariés	196 010 185 €	171 664 785 €	- 12,42 %
Cotisations non salariés	89 892 346 €	100 235 274 €	+ 11,51 %
Contributions	165 905 902 €	173 529 030 €	+ 4,59 %
TOTAL cotisations et contributions légales	451 808 434 €	445 429 089 €	- 1,41 %
Cotisations conventionnelles	128 669 778 €	104 500 793 €	- 18,78 %

12

Les cotisations et contributions émises



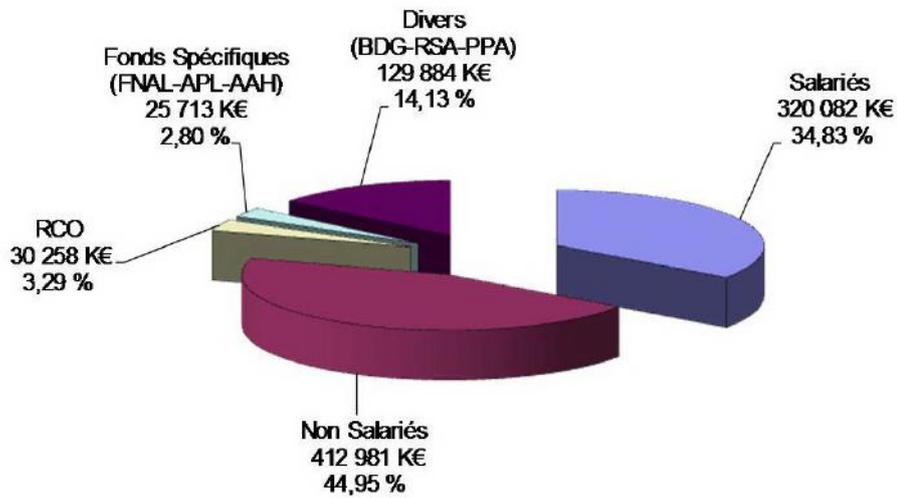
13

Les prestations versées

	2018	2019	Évolution
Santé	309 559 578 €	299 422 991 €	- 3,27 %
Famille	73 626 171 €	80 821 291 €	+ 9,77 %
Retraite	522 540 364 €	518 019 080 €	- 0,87 %
Accident du travail	19 802 197 €	20 654 352 €	+ 4,30 %
TOTAL Prestations légales	925 528 310 €	918 917 724 €	- 0,71 %
Prestations d'assurance complémentaire	10 917 624 €	11 071 664 €	+ 1,41 %

14

Les prestations versées



15

La MSA, c'est aussi son offre de services sur les territoires

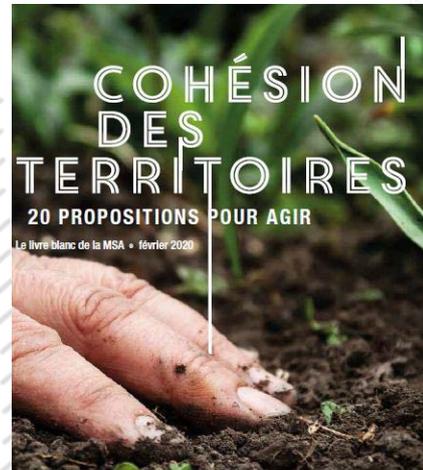


16

Le livre blanc

4 ambitions...

- ❑ Répondre aux défis de la ruralité qui ont besoin d'être réinvestis.
- ❑ Maintenir l'autonomie parce que le grand âge mérite des actions rapides.
- ❑ Renforcer l'accès aux soins qui doit être une réalité sur l'ensemble du territoire.
- ❑ Porter la solidarité intergénérationnelle au cœur de la réforme des retraites.



...pour 20 propositions

17



Assemblée Générale

Rapport d'activité
2019

11 décembre 2020

Assemblée générale

Action Sanitaire et Sociale
2019

11 décembre 2020

m sa
santé
famille
retraite
services
essentiel & plus encore

Plan
d'Action Sociale
2016-2020

2

❑ **2 ambitions :**

- Accompagner les populations agricoles dans leur parcours de vie.
- Contribuer à l'animation et au développement social des territoires.

❑ **3 publics cibles :**

- Les salariés et exploitants agricoles en situation de fragilité.
- Les familles, les jeunes et les territoires.
- Les personnes âgées.

❑ **1 priorité :**

- L'accompagnement des actifs agricoles fragilisés.

3

Les instances
politiques
de l'action sociale



4

❑ **Le Conseil d'administration :**

- Définit la politique d'ASS.
- Valide le budget d'ASS.

❑ **Le comité plénier d'action sociale** (paritaire salarié/non salarié - Présidence alternée) :

- Propose les actions et les partenariats.
- Répartit le budget entre les différents postes de dépenses.
- Définit le règlement d'attribution des prestations d'action sociale.
- Instruit les demandes de subvention et les prêts.

❑ **Le comité restreint d'action sociale :**

- Examine les demandes d'aides financières individuelles (secours, prêts, dérogations, indus santé).

❑ **Les commissions appels à projets :**

- Attribuent les dotations financières aux porteurs.

5

Une
action sociale
de proximité



6

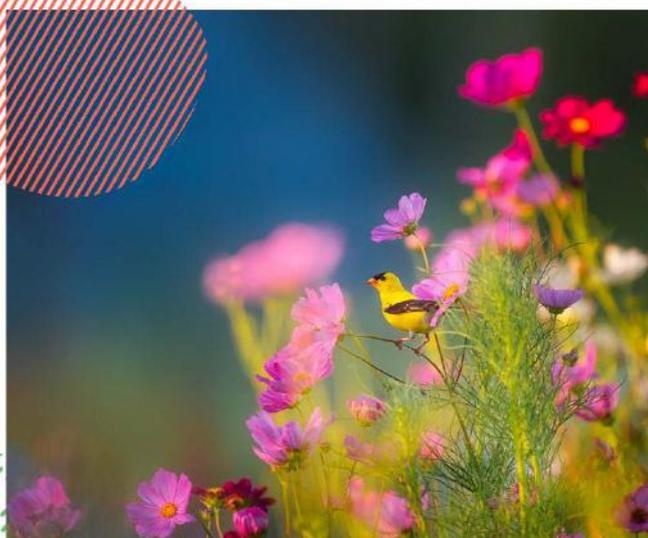
- Des travailleurs sociaux (accompagnement individuel, actions collectives, développement social local, innovation sociale).
- Des élus MSA de l'échelon local.
- Des partenariats institutionnels et avec les acteurs locaux.

❑ **Différents moyens d'actions :**

- Une équipe de 28 travailleurs sociaux répartie sur le territoire et un service administratif de 8 personnes.
- Un budget de 5,5 M€.
- Des aides financières individuelles ou des subventions.
- Des appels à projets.
- Des conventions de partenariat.

7

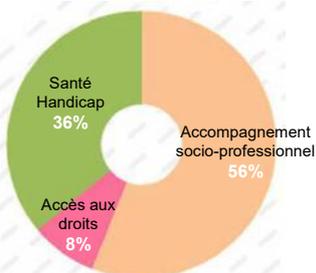
Rapport
d'activité 2019



8

1 639 actifs agricoles

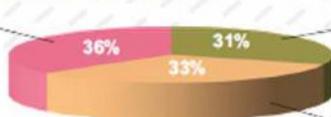
ont bénéficié d'un accompagnement des travailleurs sociaux territorialisés pour 9 625 interventions dont 572 salariés agricoles et 1 067 exploitants agricoles



Motifs d'interventions axes PASS

Montant total des dépenses 2019 = 8 303 070 €

Aides financières directes aux adhérents
3 011 780 €

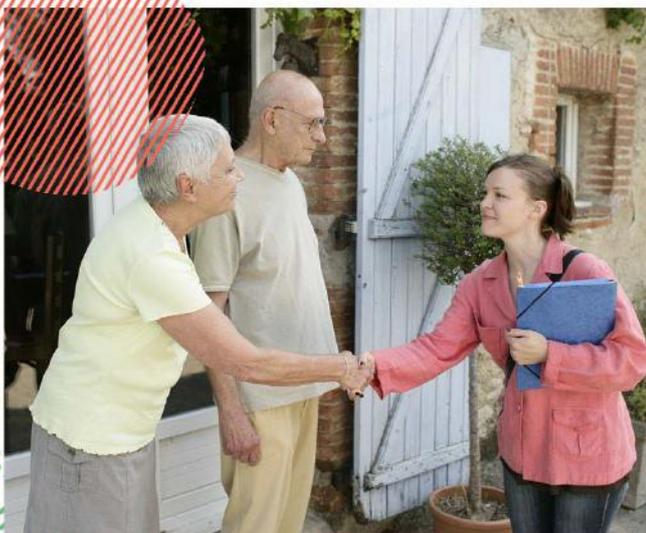


Financement d'actions collectives ou de structures
2 552 190 €

Aides liées aux crises agricoles
2 739 100 €

9

Des exemples d'actions concrètes réalisées cette année



10

❑ **De nouvelles actions collectives pour les exploitants en difficulté :**

- Continuer, cesser, se reconvertir.
- Gérer sa ferme au quotidien.

❑ **Des chartes territoriales :**

- En faveur des aînés sur la Communauté de Communes des Terres d'Auxois (21).
- Pour les familles sur la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre (89).

❑ **Un dispositif expérimental de remplacement des aidants à domicile.**

11

Les principales réalisations
2016-2020



12

Les actifs agricoles

- Près de 50 actions collectives diversifiées pour accompagner les actifs en situation de fragilité.
- La mise en place d'un réseau de bénévoles accompagnants des exploitants en difficulté.
- Les actions de prévention du Risque Psycho Social.
- La formation des salariés d'OPA pour mieux gérer les situations des personnes confrontées aux crises agricoles.
- L'accès au répit pour les actifs agricoles en situation d'épuisement professionnel.
- L'implication de la MSA dans les dispositifs départementaux de prises en charge des exploitants en difficulté.

13

Les familles et les jeunes

- Soutien à plus de 200 projets d'animation de la vie sociale présentés par les Centres Sociaux et les Espaces de Vie Sociale.
- Participation au financement des structures d'Accueil du jeune enfant et aux Accueils de loisirs et périscolaire (+ de 5 millions d'€).
- Contribution au financement des Collectivités pour les Contrats Enfance Jeunesse (3,5 millions d'€).
- 35 projets jeunes primés dans le cadre du dispositifs « Mieux Vivre en Milieu Rural ».

14

Les seniors / personnes âgées

- Les programmes de Prévention Ateliers Bons Jours / Atouts de l'âge / OMEGAH.
- 3 chartes territoriales de solidarité autour des aînés (Pays Nivernais-Morvan, Charolais et ComCom Terres d'Auxois).
- Mise en place et abondement d'un appel à projets inter régimes sur la Prévention Sociale.
- L'implication de la MSA dans les Conférences des Financeurs pour l'Autonomie des Personnes Âgées.
- De nombreuses actions de répit en faveur des aidants.

15

Les perspectives
du nouveau mandat



16

- Réaliser le bilan du Plan d'Action Sociale 2016-2020.
- Elaborer le nouveau Plan d'Action Sociale pour la période 2021-2025 en tenant compte :
 - ❖ Du contexte économique, sanitaire et social.
 - ❖ Des orientations nationales.
 - ❖ De l'engagement de présence de la MSA sur les territoires.
 - ❖ Des besoins des populations agricoles et des territoires ruraux.

17



MSA
santé
famille
retraite
services
l'essentiel & plus encore

Merci de votre
attention

Action Sanitaire
et Sociale
2019

11 décembre 2020



Assemblée générale

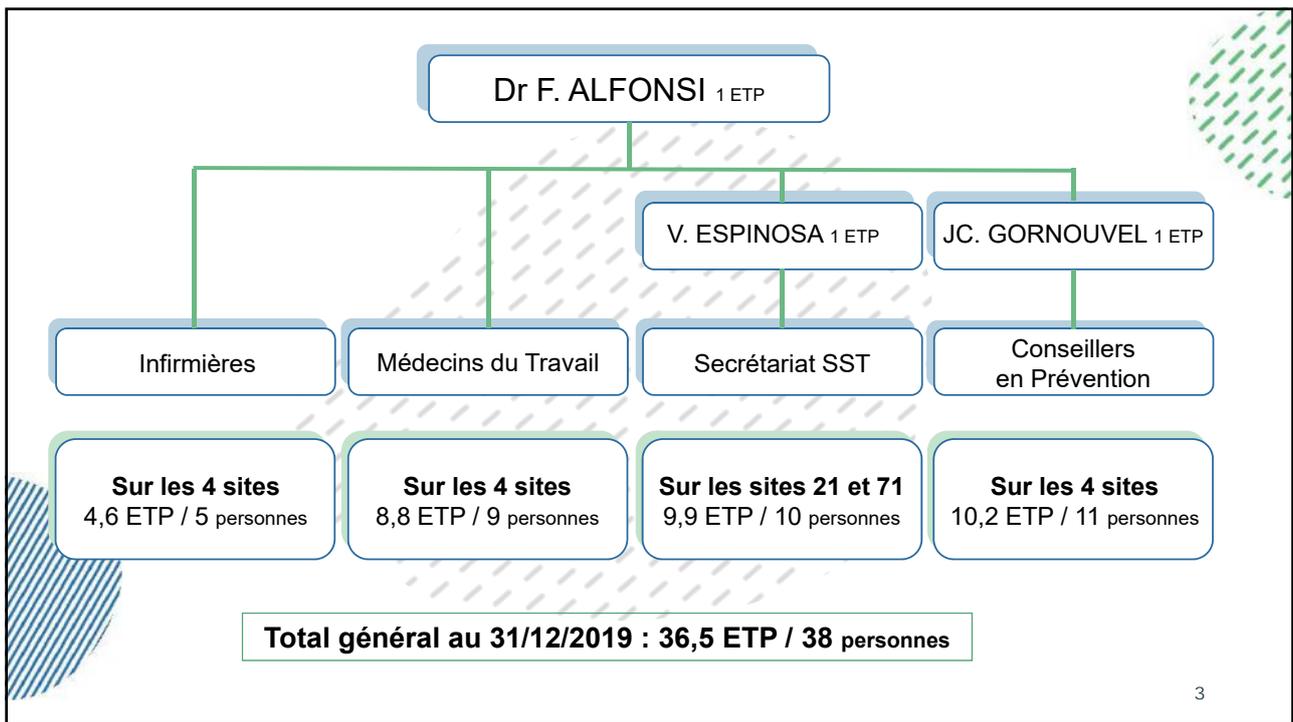
Santé Sécurité
au Travail
2019

CPSS / CPSNS
2020

11 décembre 2020

Organisation du service





3



4

Faits marquants 2019

- ❑ **Poursuite des objectifs du plan SST quinquennal**
- ❑ **Reconduction de l'allocation complémentaire ST**
- ❑ **Réorganisation du fonctionnement SST suite au :**
 - Recrutement d'une conseillère en prévention sur le site 71 à mi-temps
 - Départ d'un médecin du travail sur le site 71
 - Recrutement d'un médecin du travail sur le site 71
 - Recrutement d'une assistante en CDI sur le site 21

5

MISSIONS

6

Populations suivies



7

Populations suivies

- ❑ **36 255 salariés et apprentis**
- ❑ **52 317 saisonniers**
- ❑ **19 030 chefs d'exploitation et aides familiaux**

	AG 2014	AG 2015	AG2016	AG 2017	AG 2018
Salariés CDI	30 775	33 543	32 583	34 221	35 871
Saisonniers	53 819	55 351	47 683	53 956	55 354
NSA	20 975	20 059	21 160	19 352	19 338
Convention	2 319	2 580	1 422	0	/

8

Surveillance médicale



9

Visites médicales et entretiens infirmiers

Salariés

- Convoqués
13 515 (2018 : 11 038)
- Reçus :
9 779 (2018 : 7 834)
- Taux de participation :
73% (70% en 2018)

2019/2018

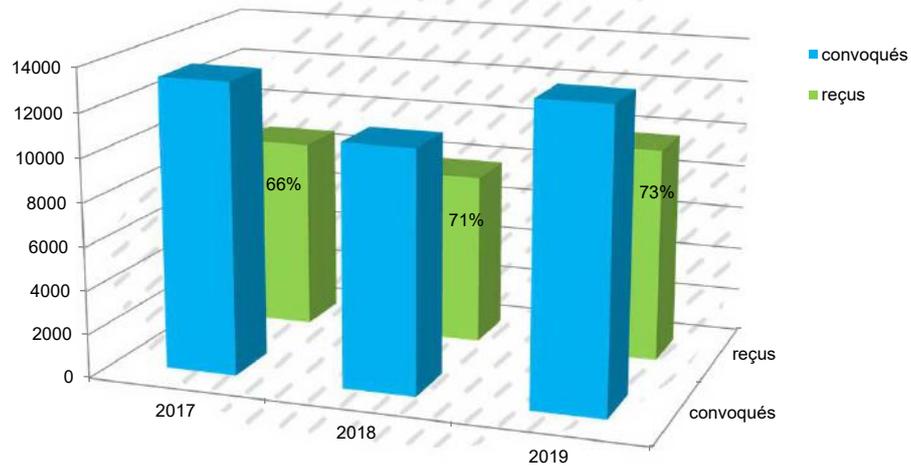
+ 22% 

+ 25% 



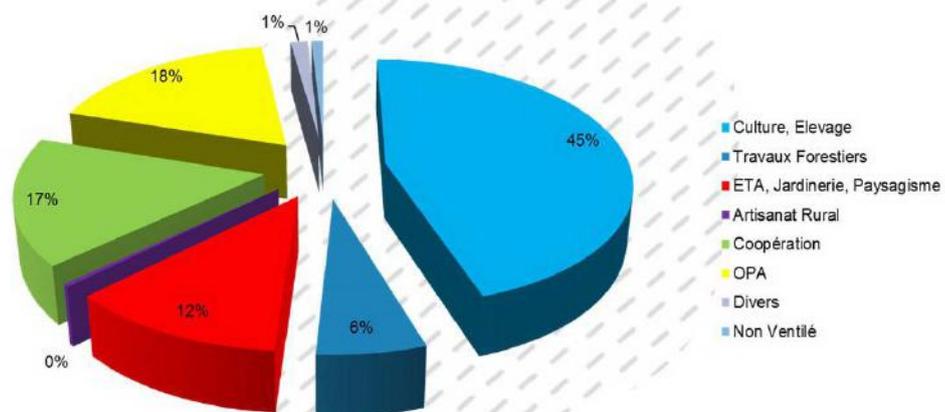
10

Évolution des visites médicales et entretiens infirmiers



11

Salariés CDI et CDD reçus selon la filière



12

Visites médicales (salariés)

	2019/2018
❑ Convoqués : 10 193 (2018 : 7 697)	+ 32% 
❑ Absents/Excusés : 2 577 (2018 : 1 901)	
❑ Reçus : 7 616 (2018 : 5 796)	+ 31% 
❑ Taux de participation : 75% (2018 : 75%)	

13

Entretiens infirmiers (salariés)

	2019/2018
❑ Convoqués : 3 322 (2018 : 3 341)	= 
❑ Absents/Excusés : 1 159 (2018 : 1 303)	
❑ Reçus : 2 163 (2018 : 2 038)	+ 6% 
❑ Taux de participation : 65% (2018 : 60%)	

14

Visites médicales et entretiens infirmiers

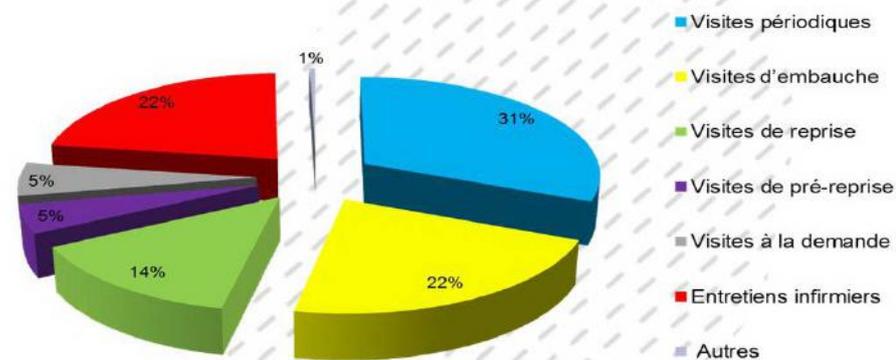
□ **Salariés examinés :** **9 779** (2018 : 7 834)

dont

○ Visites périodiques	3 059 (2018 : 1 927)
○ Visites d'embauche	2 144 (2018 : 1 699)
○ Visites de reprise	1 378 (2018 : 1 244)
○ Visites de pré-reprise	462 (2018 : 448)
○ Visites à la demande	529 (2018 : 460)
○ Entretiens infirmiers	2 163 (2018 : 2 038)
○ Autres (bilan 50 ans, autres msa, exploitants...)	44 (2018 : 18)

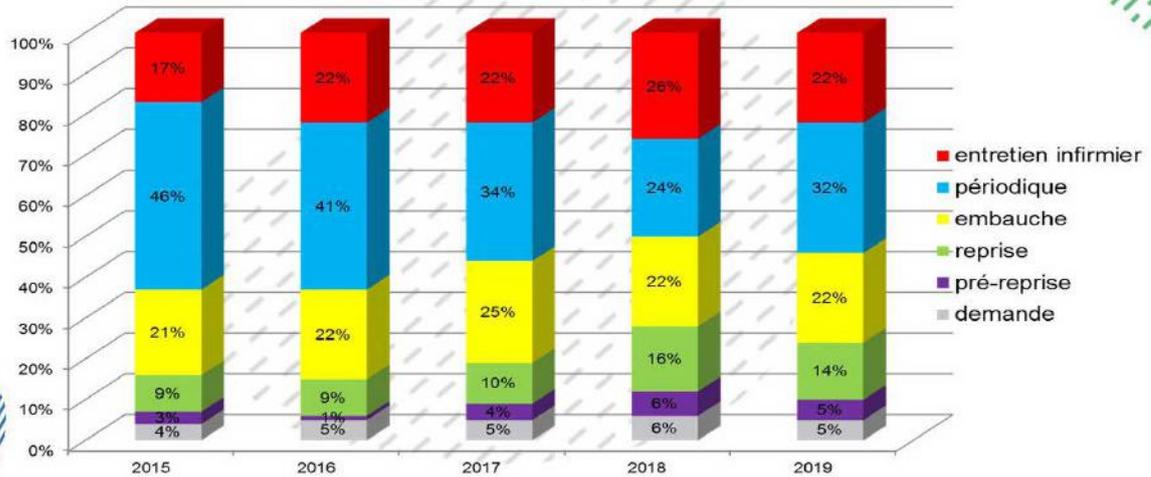
15

Visites médicales et entretiens Infirmiers (salariés)



16

Évolution selon la typologie des visites



17

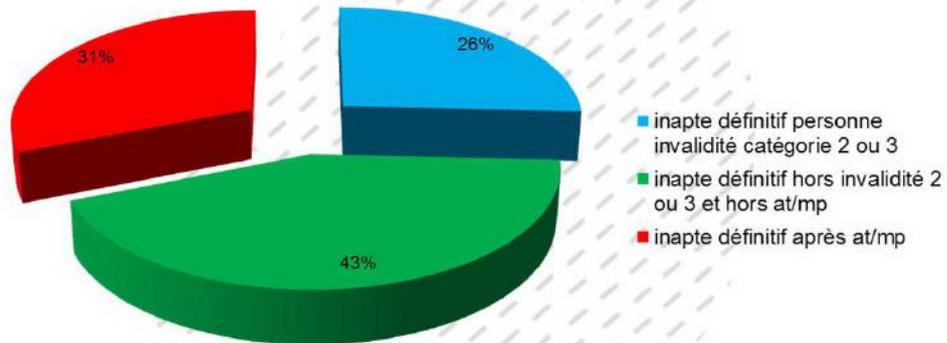
Nombre d'inaptitudes

□ Inaptitudes totales définitives

○ 2019	132
○ 2018	153
○ 2017	128
○ 2016	128
○ 2015	126
○ 2014	131
○ 2013	103

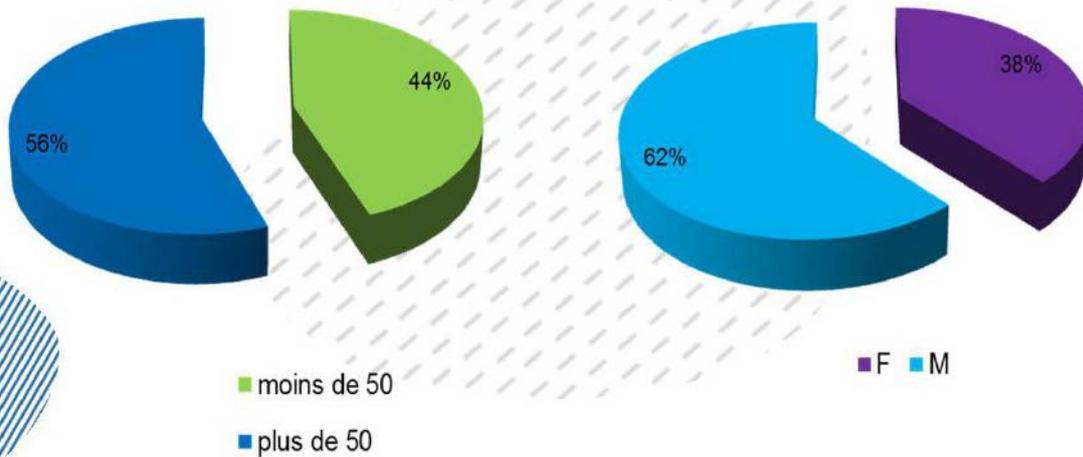
18

Types d'inaptitudes



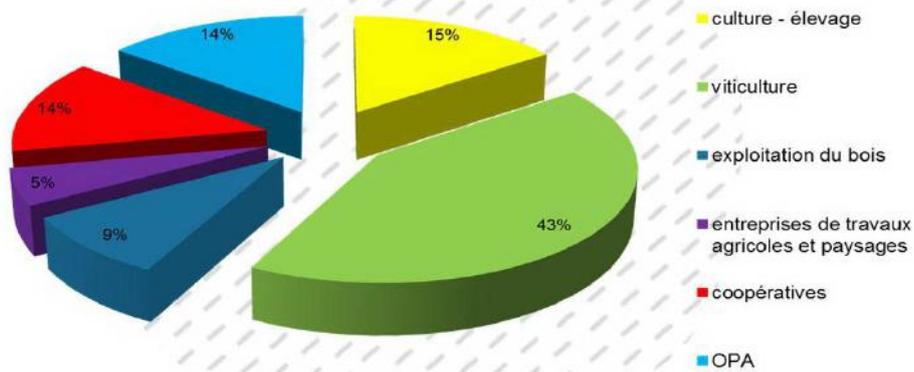
19

Inaptitudes selon l'âge et le sexe



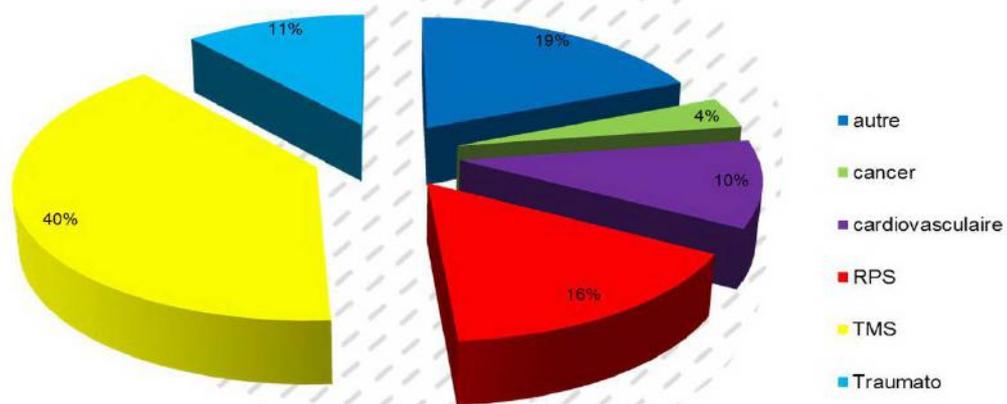
20

Types d'inaptitudes selon la filière



21

Motif médical des inaptitudes



22

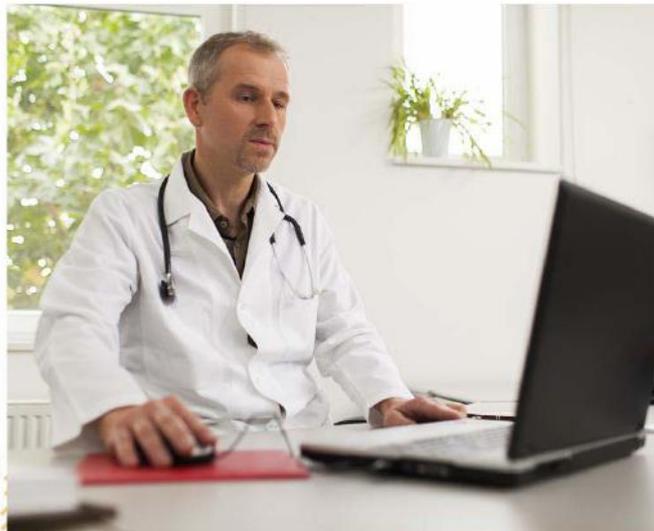
Exploitants

□ **173 consultations individuelles pour les motifs suivants** (152 en 2018) :

- Conseils nouvel installé
- Demande d'avis
- Dossier CRRMP
- Dossier AGEFIPH

23

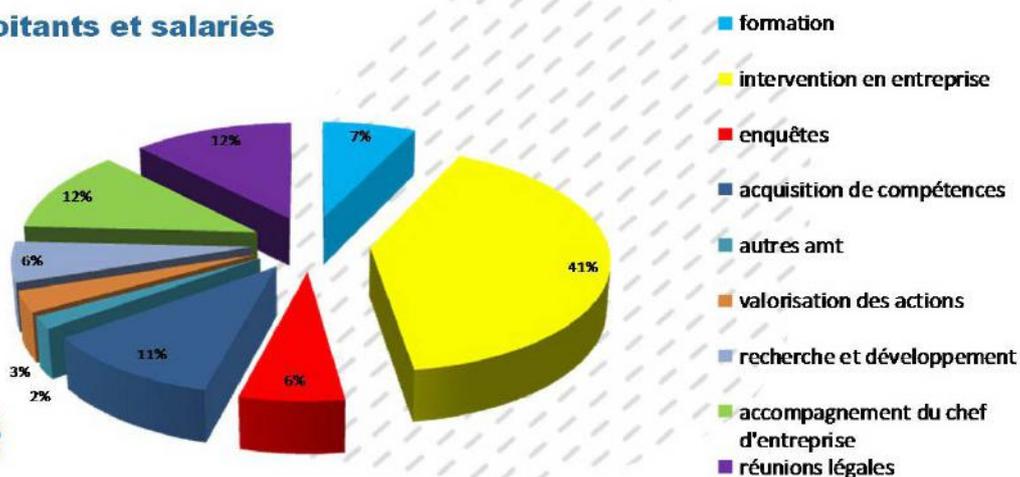
Le tiers temps
des MT et IST



24

Actions en milieu de travail des médecins et infirmiers

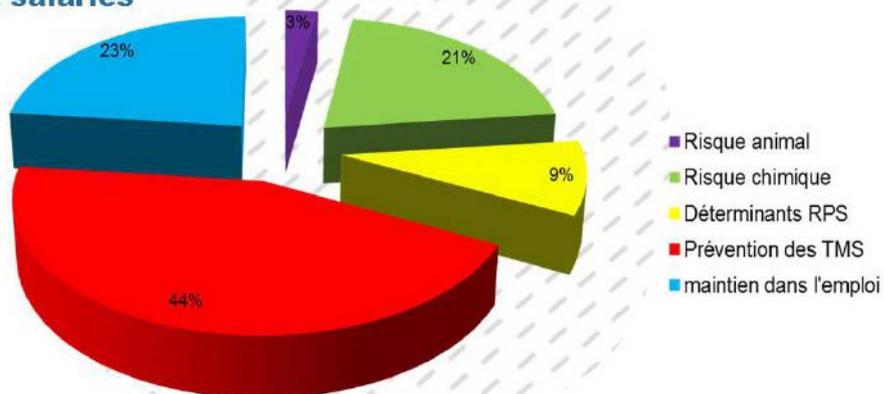
exploitants et salariés



25

Actions en Milieu de Travail par axes du plan SST

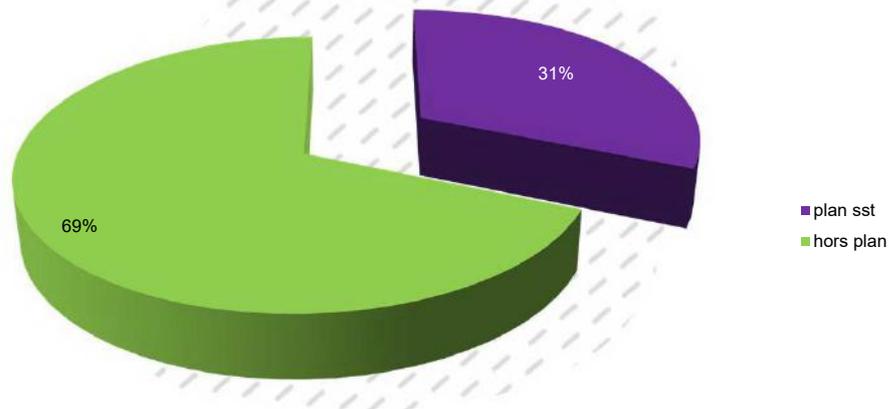
exploitants et salariés



26

Répartition des AMT plan/hors plan médecins du travail et infirmiers

exploitants et salariés



27

Activité en Milieu
de Travail (AMT)
des Conseillers
en Prévention



28

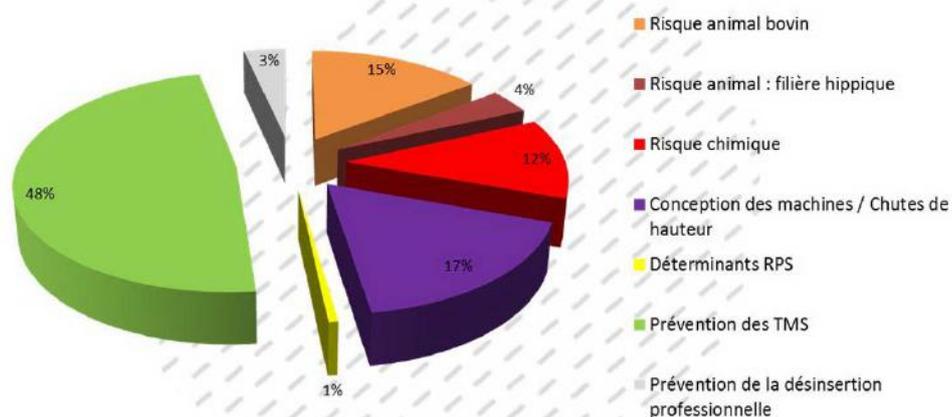
Salariés

□ 787 participations aux actions en milieu de travail, dont :

- 262 pour interventions en entreprise (diagnostic, accompagnement suivi de projets, études de poste, maintien dans l'emploi...)
- 79 pour actions financières (contrats, subventions, AFSA...)
- 36 pour enquêtes (AT, MP, CRRMP)
- 129 pour formations diverses (DUERP, travaux en hauteur, machinisme, risque animal...)
- 57 participations aux réunions légales (CSSCT, CPHSCT)
- 65 pour recherche et développement (conception de livrables, essais, observations activité de travail)
- 14 pour valorisation des actions (événementiel, communication)
- 90 pour acquisition de compétences (suivi formations, recherche documentaire)
- 55 autres AMT (rencontres partenaires...)

29

Salariés : AMT par axes du plan (en jours)



39% de l'activité consacrée aux axes du plan

30

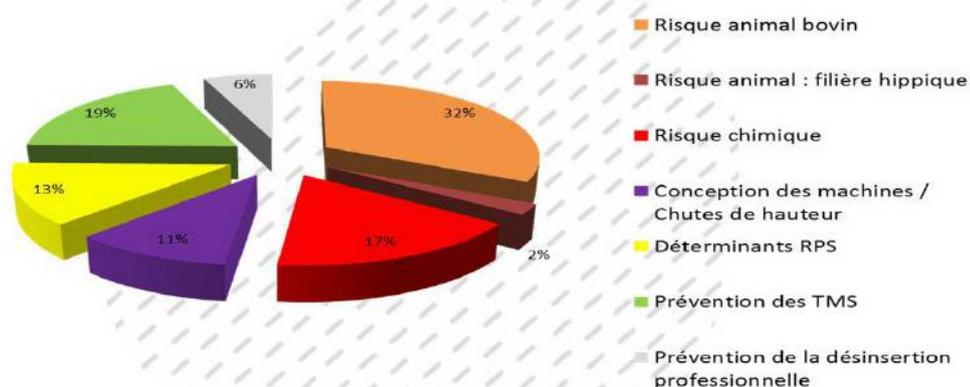
Exploitants

□ 664 participations aux actions en milieu de travail, dont :

- 242 interventions en entreprise, accompagnements du chef d'entreprise (surtout EVRP, accompagnement suivi de projets, maintien dans l'emploi)
- 109 pour actions financières (AFSE, aides régionales)
- 19 pour enquêtes (AT, MT, CRRMP, Phyt'attitude)
- 91 pour formations (DUERP, travaux en hauteur, contention...)
- 77 acquisitions de compétences (suivi formations, recherche documentaire)
- 14 valorisations des actions (événementiel, communication)
- 57 recherche et développement (conception de livrables, essais, observations activité de travail)
- 55 autres amt (rencontres partenaires...)

31

Exploitants : AMT par axe du plan SST (en jours)



56% de l'activité consacrée aux axes du plan

32



essentiel & plus encore

Merci de votre attention

**Santé Sécurité
au Travail
2019**

**CPSS / CPSNS
2020**

11 décembre 2020



Assemblée générale

Vie Institutionnelle

11 décembre 2020

Élections MSA 2020 : un parcours de plus de 18 mois

- ➔ 18 mois de travaux
- ➔ incitation au vote
- ➔ les délégués
- ➔ les administrateurs
- ➔ le système pyramidal en MSA B

Le rôle des élus

- ➔ le délégué
- ➔ le Comité Départemental
- ➔ les administrateurs
- ➔ la commission Vie Institutionnelle (CVI)

Les élus en actions

- ➔ le service Vie Institutionnelle
- ➔ les élus en actions : bilan 2019
- ➔ nous avons besoin de vous

2

Élections
MSA 2020

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est
utile !

sur internet ou par courrier

3

18 mois de travaux

- Les travaux ont débuté en janvier 2019.
- Ils se sont achevés, pour la Bourgogne, en septembre 2020 par l'élection des administrateurs.
- Les échelons locaux se réunissent, actuellement, par voie dématérialisée, quand le présentiel n'est pas possible, pour élire leurs Président et Vice Président.
- Le processus électoral national sera, quant à lui, terminé en décembre 2020 avec l'élection des administrateurs centraux.

4

Incitation au vote

Afin d'assurer la promotion des élections, le service VI a organisé : **32 réunions d'informations sur l'ensemble de la Bourgogne**, du 05/09 au 24/10/2019, à destination des ressortissants du régime agricole.

En parallèle de plusieurs **actions menées sur la région** (délégués et animateurs) :

- ✓ Fête des grands Vins à Beaune, Fêtes de l'agriculture,
- ✓ Comices et concours agricoles, Rallye Jeunes Agriculteurs,
- ✓ Foires agricoles, Rallye pédestre agricultrices 71,
- ✓ Journée mondiale du dépistage du diabète, Téléthon,
- ✓ Stand au Crédit Agricole et Groupama,...

5

Les délégués

6 février 2020 : dépouillement du vote par correspondance des délégués

Près de 23 000 assurés du régime social agricole.

Taux de participation global (*tous collèges confondus*) de 25,38%.

Lors du dernier scrutin (2015), le taux de participation était de 31%. S'il a légèrement baissé en 2020, il reste satisfaisant et est comparable, par exemple, au scrutin des élections au sein des chambres d'agriculture. Cette mobilisation témoigne de l'attachement des adhérents à leur régime de protection sociale.

Attachement démontré par les délégués Bourguignons et les salariés de la caisse qui ont répondu présents pour aider aux opérations de dépouillement, organisées sur les sites de Dijon et Mâcon.

Sous la houlette d'une commission électorale départementale, la journée de dépouillement s'est déroulée dans une ambiance bon enfant, même si chacun restait attentif au processus de dépouillement.

Ce sont 577 délégués titulaires et 121 suppléants qui ont été élus en Bourgogne pour le mandat 2020-2025.

6

Les administrateurs

Impossibilité de tenir les AG en présentiel pour l'élection des administrateurs (Covid)

→ Vote par Correspondance

Ces élections concluent le processus démocratique propre à notre régime.

Les opérations de dépouillement ont été réalisées le 10 septembre 2020 sur le site de Dijon.
465 électeurs ont élu les membres de notre Conseil d'Administration.

Taux de participation : plus de 80 %.

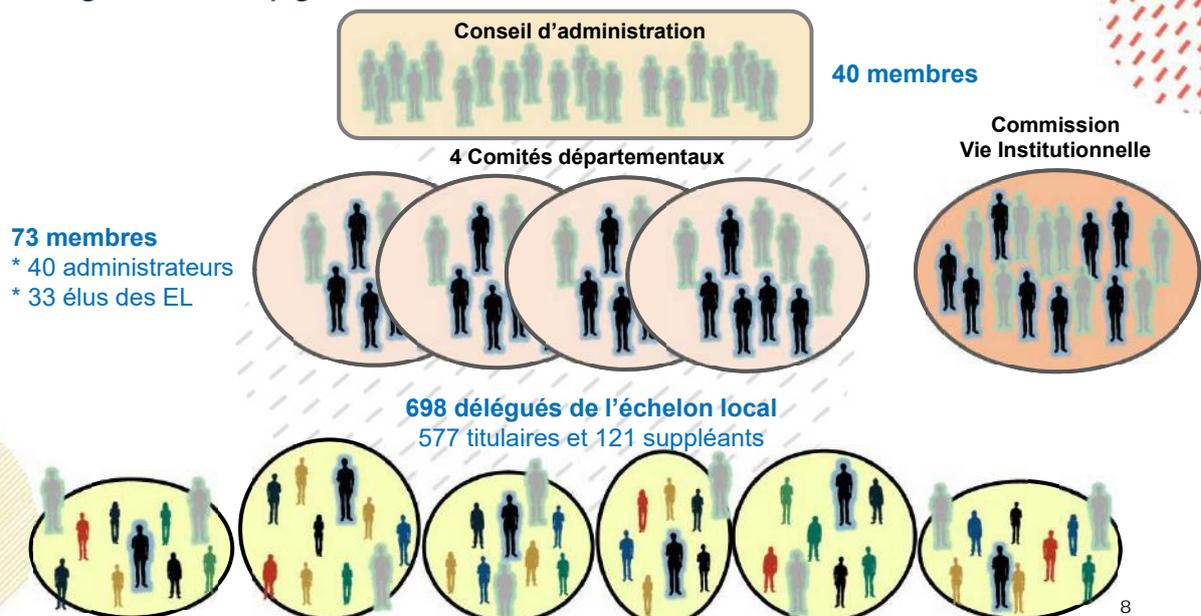
Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de MSA de Bourgogne est composé de 40 membres qui siègent pour 5 ans.

Pour chaque département :

- 3 administrateurs élus au 1er collège
- 4 administrateurs élus au 2ème collège
- 2 administrateurs élus au 3ème collège
- 1 représentant de l'UDAF

7

Le système pyramidal MSA B



8

Le rôle des élus



9

Le délégué

- Participer à l'AG, une fois par an.
- Participer aux réunions de son échelon local, faire remonter les besoins en termes d'actions sur le territoire et les mettre en place.
- Être relais et acteur sur le territoire, entre la MSA et les adhérents : orientation vers un service en ligne ou vers l'animateur de secteur, selon le besoin spécifique de chacun (dépliant).
- Se former et s'informer, pour être en capacité de comprendre l'institution MSA et de répondre aux interrogations des adhérents (site Internet, e-learning,...).
- Se faire connaître sur le territoire (Mairies, ComCom,...), s'investir, représenter la MSA dans divers organismes : Conseil municipal, CCAS, Conseil d'administration d'un Ehpad, d'une Marpa,...

10

Le Comité Départemental

- Favoriser l'échange d'informations montantes et descendantes.
- Il est en cours de constitution, les réunions des échelons s'organisent, en présentiel quand cela est possible, ou en dématérialisé.



11

Le Conseil d'Administration

- Définir des orientations sur le fonctionnement de la caisse.
- Contrôler la bonne application de la législation sociale.
- Décider la conclusion de partenariats et de conventions.
- Voter le budget.
- Définir la politique de la caisse : organisation politique, projet pour le mandat, animation du territoire.
- Décliner les politiques publiques et institutionnelles en matière d'Action Sanitaire Sociale, de prévention, de santé et de fonctionnement du réseau.
- Nommer le Directeur général après avis du DG de la CCMSA.

12

La Commission Vie Institutionnelle (VI)

➤ **Sa composition :**

- Président et 1er Vice-Président
- 4 Présidents des Comités Départementaux
- 1 administrateur par département
- 1 membre de chaque Comité Départemental

➤ **Ses missions :**

- Apporter un soutien aux élus locaux dans l'exercice de leurs missions
- Informer et former les élus
- Participer à la promotion de l'offre de services MSA sur les territoires
- Relais entre la caisse et les élus
- Organiser l'Assemblée Générale
- Organiser les élections et l'Assemblée Générale Elective tous les 5 ans

13

Les élus
en action



14

Le service Vie Institutionnelle

➤ Sa composition :

- Sophie Guillerault et Mario Zaccardi, animateurs de secteur + un 3^{ème} en cours de recrutement
- Régine Hamblot, assistante
- Valérie Bonnetain, responsable VI



➤ Ses missions :

- Animer le réseau d'élus en s'appuyant sur les propositions faites en réunions d'échelons locaux.
- Vous accompagner pour réaliser les actions sur le territoire.
- Être le lien entre les délégués et la MSA.

Tous sont là pour vous accompagner dans vos missions.

15

Le bilan 2019

- 1600 heures de bénévoles pour 250 élus impliqués.
- Près de 100 actions mises en place sur le territoire et relayées dans la presse locale.
- Près 50 réunions d'information de l'échelon local.



21 - Le dos, mode d'emploi



58 - Manipulation bovins



71 - Utilisation de l'ordinateur



89 - Formation bûcheronnage



21 - Les accidents domestiques



58 - Comice agricole



71 - Conférence gestion du stress



89 - Conférence alimentation

Nous avons besoin de vous

La finalité, c'est d'apporter aux familles, aux personnes âgées, aux exploitants, aux salariés, le meilleur service possible.

Les salariés de la caisse y travaillent tous les jours, mais ils ne peuvent pas y arriver sans le soutien et l'appui des élus, de tous les élus.

Pour ça, La MSA compte sur votre engagement... pour répondre aux besoins des adhérents... et pour faire vivre les territoires.

17



Merci de votre
attention

**Vie
Institutionnelle**

11 décembre 2020



Assemblée générale

Rapport moral
2019

11 décembre 2020

En 2019...

- ❑ **Prises en charges partielles de cotisations** : 2,7 millions d'euros
- ❑ Entrée en vigueur au 01/01/2019 du **Prélèvement à la Source**



Et demain...

- ❑ **Convention d'objectifs et de gestion 2020/2025** : fixe les effectifs et les moyens pour 5 ans
- ❑ **Plan stratégique MSA 2025** : feuille de route des élus pour 5 ans
- ❑ **Organisme de protection sociale du « dernier kilomètre »** : présence dans le réseau France Services



3

Et demain...

- ❑ **Convention de partenariat en faveur du développement des territoires ruraux** :
 - ✓ Labellisation de 50 structures France Services MSA
 - ✓ Développement de l'accès aux soins et renforcement de la coordination des acteurs en milieu rural
 - ✓ Soutien au développement des lieux favorisant l'inclusion numérique



4

Le livre blanc de la MSA (disponible sur bourgogne.msa.fr)

- ❑ **20 propositions pour lutter contre la fracture territoriale, répondant à 4 ambitions :**
 - ✓ La ruralité : réinvestir les territoires ruraux.
 - ✓ La dépendance : des actions rapides pour le maintien de l'autonomie et le grand âge.
 - ✓ L'accès aux soins : une réalité sur l'ensemble du territoire.
 - ✓ Les retraites agricoles : la solidarité intergénérationnelle au cœur de la réforme.



5

La réforme des retraites

- ❑ **Maintenir la MSA comme opérateur unique**
- ❑ **Prendre en compte la situation des retraités actuels**
- ❑ **Le montant des petites retraites agricoles revalorisé à 85% du SMIC**



6

Nos atouts

- ❑ **Notre guichet unique**
- ❑ **Notre ancrage territorial**
- ❑ **Notre potentiel innovant**
- ❑ **Des collaborateurs motivés**
- ❑ **Des élus qui assurent leurs mission de relais, d'influence, d'alerte et d'animateurs des territoires**



Le renouvellement des élus MSA

- ❑ **26%** : un taux de participation égal à la moyenne nationale
- ❑ **Nos délégués pour 5 ans :**
577 titulaires et 121 suppléants
- ❑ **Conseil d'administration :** 40 administrateurs dont 4 nommés par les UDAF, soit 10 élus par département
- ❑ **Réunions des échelons locaux :** élection d'un président et d'un vice président dans chaque échelon local



Le rôle du délégué

❑ 1 engagement sur 4 points

- ✓ Être connu auprès des mairies, centres sociaux, OPA...
- ✓ Être informé des attributions de subventions aux structures de leur secteur
- ✓ Joindre la caisse : l'animateur de secteur, interlocuteur privilégié
- ✓ Être informé de la prise en compte de ses demandes ou alertes



9

Les comités départementaux

❑ 10 administrateurs par département + président ou vice président de chaque échelon local

❑ 2 missions :

- ✓ Participer à l'animation des échelons locaux
- ✓ Être le relais du Conseil d'administration dans le département



10



l'essentiel & plus encore

Assemblée générale

Rapport moral
2019

11 décembre 2020